

Le quorum est atteint, la séance est ouverte à 11 heures 14, sous la présidence de Monsieur Gilles RETIERE, Maire de Rezé.

M. le Président : « Mes chers collègues, le quorum est atteint. Nous allons pouvoir commencer à délibérer. J'aimerais bien qu'il y ait un peu plus de silence s'il vous plaît. J'invite ceux qui sont en fond de salle à s'asseoir s'ils le peuvent. »

À la demande d'un journaliste nous allons commencer par faire une photo de la situation actuelle de cette assemblée. C'est pour cela que j'aimerais bien que tout le monde soit assis. Nous prendrons une photo à votre rang habituel. »

DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE

Monsieur Christian Couturier, est désigné pour exercer les fonctions de secrétaire de séance.

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU 13 DECEMBRE 2013

Le procès verbal du Conseil du 13 décembre 2013 est approuvé à l'unanimité.

☆ ☆

☆

M. le Président : « Nous avons quelques points inscrits à cet ordre du jour. Ces six points sont relativement techniques. Ensuite, nous aborderons une question orale posée par l'un de nos collègues. Il la posera, les Vice-Présidents concernés y répondront. Après, je proposerai aux Présidents de groupes, s'ils le souhaitent, de dire un mot en clôture de ce mandat municipal et communautaire. Je dirai également un mot. Puis nous partagerons bien sûr un moment de convivialité autour d'un repas. »

☆ ☆

☆

Monsieur le Président présente le dossier suivant :

Direction Générale du Secrétariat Général

01 - AGENCE D'URBANISME DE LA REGION NANTAISE – PROGRAMME DE TRAVAIL 2014

EXPOSE

Créée en 1978, l'AURAN est depuis plus de trente ans un lieu de débat, d'expertise et d'observation sur de nombreux sujets, notamment l'aménagement du territoire, le développement économique, la démographie, les modes de vie, l'habitat, l'environnement, les déplacements et les comportements de mobilité.

En accompagnant le développement de l'intercommunalité nantaise et des communautés de communes qui l'entourent, la mise en place de plusieurs SCoT, l'AURAN a développé un savoir faire essentiel en matière d'observation et d'évaluation, ainsi qu'une capacité d'appui à l'élaboration des documents stratégiques et des projets urbains.

Ses orientations pluriannuelles l'amèneront à assurer le développement des observatoires, des documents stratégiques et de planification, à promouvoir le dialogue et les réflexions interterritoriales et à assurer la diffusion pédagogique des savoirs. S'appuyant sur l'expérience acquise avec la démarche Ma Ville Demain, elle développera ses travaux prospectifs.

Pour l'année 2014, le projet de programme partenarial de travail de l'AURAN s'inscrit dans la dynamique des perpétuels défis que doivent relever les communes et intercommunalités. L'AURAN constitue, en effet, un lieu de dialogue entre de multiples échelles de territoires : 13 intercommunalités, 3 SCoT, les Pôles Métropolitains Nantes Saint-Nazaire et Loire Bretagne, le Département de Loire-Atlantique, la Région des Pays de la Loire ...

Au delà de ses missions d'assistance d'expertise habituelles auprès de Nantes Métropole dans les différentes thématiques, et de la poursuite des études et réflexions engagées les années antérieures, l'AURAN interviendra tout particulièrement en 2014 auprès de Nantes Métropole sur les domaines suivants :

Stratégies des territoires

- Accompagner le Pôle Métropolitain Nantes Saint-Nazaire dans la révision de son SCoT et dans le suivi de ses actions
- Accompagnement de Nantes Métropole dans l'élaboration de son plan local d'urbanisme métropolitain (PLUm)

Développement durable et stratégies urbaines

- Animation et mise en œuvre du schéma métropolitain de développement universitaire
- Observatoire de l'enseignement supérieur et de la recherche sur Nantes Métropole
- Assistance à la mise en place d'un observatoire accompagnant la démarche « Pacte Estuaire »
- Prise en compte de l'agriculture dans les projets de territoire et documents d'urbanisme
- Observatoire des espaces et du foncier
- Observatoire des formes urbaines

Economie et territoires

- Diagnostic annuel et baromètre trimestriel de la Maison de l'emploi de Nantes Métropole
- Accompagnement pour l'élaboration du schéma tertiaire de Nantes Métropole
- Prospective sur le devenir des zones d'activités dans le cadre du PLUm
- Participation à la mise en place de l'observatoire du tourisme de la métropole
- Observatoire des industries culturelles et créatives à l'échelle de Nantes Saint Nazaire
- Observatoire de l'immobilier de bureau sur Nantes Métropole

Modes de vie, démographie, habitat, solidarités

- Atlas des logements et de leurs occupants sur Nantes Métropole
- Etude sur le vieillissement et sur les jeunes dans la métropole
- Observatoire des solidarités (suivi de panel, enquête quartiers)
- Observatoire de l'habitat de l'agglomération nantaise et de son bassin de vie
- Exploitation du RGP INSEE 2011 et des évolutions 1999-2006-2011

Transports, déplacements, comportements et territoires de mobilité

- Evaluation du réseau structurant de transports collectifs de Nantes Métropole (busway et chronobus)
- Suivi du plan de déplacements urbains de Nantes Métropole
- Assistance à Nantes Métropole pour l'enquête départementale ménages déplacements
- Observatoire permanent des déplacements et évaluation des pratiques de mobilité

Rayonnement métropolitain, coopérations métropolitaines et grands équipements

- Positionnement international de la métropole
- Elaboration d'un référentiel détaillé Nantes Métropole
- Ecriture de la version consolidée de la Revue territoriale Nantes Saint Nazaire
- Coopérations métropolitaines Loire Bretagne
- Coopération bilatérale Nantes-Rennes
- Aéroports et enjeux de territoires (Aéroport du Grand Ouest et devenir du site de Nantes Atlantique)

Ce programme partenarial pourra se trouver complété à la suite de demandes particulières qui s'avèreraient nécessaires au cours de l'année 2014.

Le Conseil d'administration de l'AURAN, lors de sa séance du 19 décembre 2013 a établi ce programme partenarial de travail et adopté son budget prévisionnel à hauteur de 3 825 100€ de dépenses.

Pour l'année 2014, l'AURAN sollicite la Communauté urbaine pour une subvention financière de fonctionnement d'un montant de 2 657 180 €, inchangée par rapport au budget 2013.

La subvention 2014 de l'AURAN est inscrite au budget primitif 2014 de Nantes Métropole.

M. le Président : « Vous êtes nombreux à connaître la délibération n°1. En effet, vous étiez présents à l'assemblée générale de l'Agence d'études urbaines de l'agglomération nantaise. Nous devons, nous, Communauté urbaine, formellement adopter le programme de travail que nous confions à l'Agence d'études urbaines.

En résumé, pour l'année 2014, l'Agence d'études urbaines interviendra dans les domaines habituels, à savoir :

- Les stratégies des territoires, notamment en accompagnant le Pôle métropolitain Nantes-Saint-Nazaire. Lorsque l'on évoque "Nantes-Saint-Nazaire", sachez que cela représente six communautés, notamment celles qui sont autour de Savenay, de Cordemais, de Blain et d'Erdre et Gesvres. Il y a encore du travail sur ce Pôle métropolitain pour qu'il soit bien installé.
- Le développement durable et les stratégies urbaines (vous avez le détail)
- Le développement économique,
- L'habitat, les solidarités et les modes de vie,
- Les transports et les déplacements,
- Le rayonnement de la Métropole à l'échelon de notre territoire, à l'échelon de la France, voire de l'Europe et du monde.

Voilà le programme de travail qui a été débattu au cours de l'assemblée générale de l'Agence d'études urbaines. Bien sûr, le plus gros de l'activité de l'agence concerne notre agglomération, mais pas uniquement : l'Agence d'études urbaines est sollicitée pour accompagner sur certains points le Conseil général et d'autres territoires de Communautés de communes qui ont fait appel à elle dans notre département, et même à l'extérieur de notre département. Le Pays Yonnais a demandé à ce que l'Agence d'études urbaines assure la préparation de son SCOT. »

M. Dejoie : « Mes chers collègues,

Le programme partenarial qui nous est présenté ce matin avec l'Agence d'urbanisme de l'agglomération nantaise, l'AURAN, mérite d'être approuvé. Nous connaissons depuis longtemps la qualité de cette Agence et la qualité des femmes et des hommes qui y travaillent. Je tiens, en cette fin de mandat, à le souligner.

La Métropole et les communes y trouvent un instrument de travail pertinent qui réalise des études précieuses. Le sens de l'anticipation de l'Agence – qui décèle souvent les conséquences en matière d'aménagements ou de transports de l'évolution des modes de vie de nos citoyens – fait partie des marques de fabrique de celle-ci. Sur ce programme 2014, je note une sorte de retour aux fondamentaux, auquel sans doute le nouveau directeur, pur produit maison, n'est pas étranger. Tous les points développés dans la délibération, qui résumant le document de près de cinquante pages, sont positifs et méritent d'être approuvés, d'autant qu'il y a une très jolie photo de Vertou.

M. le Président : « Comme de toutes les communes ! »

M. Dejoie : « Je note aussi que l'épisode "Nantes ma ville 2030" a disparu des radars. Bonne nouvelle car l'Agence n'est pas un outil de fabrication de programmes électoraux et elle s'était dispersée à gérer ce dossier. Ce dossier est remis au placard des manipulations préélectorales et c'est très bien comme cela.

Le programme partenarial, pages 38 et 39, évoque l'un des projets, sinon le projet le plus structurant pour la Métropole, à savoir le transfert de l'aéroport de Nantes Atlantique vers le site de Notre-Dame-des-Landes. Compte tenu de l'importance du sujet, je propose un amendement au texte de la délibération pour que le Conseil communautaire réaffirme son attachement et son approbation de ce projet en insistant sur l'aspect prioritaire du travail à réaliser par l'Agence, à la fois sur les conséquences en matière de transport et d'évolution du site de Notre-Dame-des-Landes, et sur l'avenir du site actuel.

Monsieur le Président, je ne doute pas que vous accepterez au moins de soumettre cet amendement au vote, pour deux raisons. La première est votre sens de l'écoute et de la démocratie. La deuxième est votre attachement personnel à ce dossier important pour la Métropole et pour le sud Loire. Je ne doute pas que votre prédécesseur à la présidence aurait accepté cet amendement et que s'il avait siégé ce matin avec nous, il l'aurait voté. À ce sujet, je pense que la convocation qui lui a été adressée pour ce Conseil communautaire devait comporter une coquille puisqu'il n'est pas à Nantes ce matin et qu'il vient seulement vendredi prochain.

Plus sérieusement, et pour terminer, je voudrais évoquer la question de la présence du Conseil général de Loire-Atlantique au sein de l'Agence. Les projets du gouvernement (pour autant qu'on puisse y comprendre quelque chose), laissent augurer de la suppression des départements là où il y a des Métropoles.

D'ailleurs, le Président du Conseil général de Loire-Atlantique, dans la presse de ce matin, n'a pas l'air heureux du tout. Et comme le Président de la Région des Pays de Loire, lui aussi socialiste, n'est pas heureux non plus, je commence à m'inquiéter. Y a-t-il dans ce pays un socialiste heureux ? À part bien évidemment le Président de la République qui rayonne de bonheur.

Monsieur le Président de la Métropole nantaise, j'ai deux questions précises à vous poser. Premièrement, la Métropole a-t-elle vocation à absorber le Conseil général de Loire-Atlantique ? Deuxièmement, la Métropole nantaise va-t-elle enfin laisser à la Région un certain nombre de compétences comme l'action économique, vu qu'elle est l'échelon pertinent pour ce sujet ? Ce qui tomberait d'ailleurs très bien puisque je vais pouvoir dès le mois d'avril me consacrer encore plus à mon mandat régional. Je vous remercie. »

M. le Président : « Merci pour ces propositions. Je crois que Pierre Even a souhaité intervenir. »

M. Even : « Monsieur le Président, Je souhaitais dans ma courte intervention mettre en lumière un élément de ce programme qui me paraît fondamental pour l'avenir. Il nous est proposé d'approuver les termes principaux intéressant la Métropole pour 2014. Je me souviens que, lors de l'élection du Maire de Nantes Jean-Marc Ayrault, j'avais déclaré, je cite : "Nous ne pourrons pas, Maité Callet-Pellen et moi, nous empêcher de penser à la rencontre du 26 février 2008 à Rennes entre Jean-Marc Ayrault et Daniel Delaveau." Daniel Delaveau était alors candidat de l'union de la gauche à la mairie de Rennes. Cette rencontre, à nos yeux, a été un moment important de la vie politique bretonne. Je vous disais aussi : "La France, qui manque de villes comme Milan ou Barcelone, a besoin de solutions innovantes, capables d'équilibrer l'hyper concentration des activités dans la région parisienne." Et je précisais que le rapprochement entre Rennes et Nantes était une solution innovante.

Je suis donc très satisfait de voir que ce point est au programme car cela nous permet d'espérer obtenir une masse critique et les services qui vont avec, sans avoir besoin d'aller chercher les prestations de haut niveau à Paris.

Je ne peux naturellement terminer mon intervention sans évoquer le chantier de Notre-Dame-des-Landes. Ce transfert est indispensable à la modernisation et au développement de notre Région. Il constitue un antidote à la concentration extravagante des activités dans la région parisienne. Sur ce sujet, je ne me joindrai jamais à ceux qui veulent délocaliser notre économie et nos emplois à Paris. Je vous remercie de votre attention. »

M. le Président : « Gilbert Galliot souhaitait intervenir sur le programme de travail de l'Agence d'études urbaines. »

M. Galliot : « Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, Vous connaissez notre attachement à la place d'une agence d'urbanisme, à la nécessité de questionner les territoires, les thématiques, les populations concernées. À ce titre, le travail de l'AURAN est indispensable sur un territoire comme celui de l'agglomération nantaise, voire celui du bassin de vie qui va bien au-delà de nos vingt-quatre communes. Le travail de l'AURAN est également important pour se projeter sur les territoires voisins, sur les SCOT limitrophes de celui du Pôle métropolitain Nantes-Saint-Nazaire. En effet, je rappelle qu'il va jusqu'au SCOT de Blain.

À ce titre, nous saluons les travaux menés conjointement avec l'Agence de la région de Rennes, de Saint-Nazaire, pour mieux appréhender les dynamiques du Pôle métropolitain Loire-Bretagne afin de créer un vrai réseau de villes à l'ouest de la France. C'est bien parce que les investigations, les recherches et les approches territoriales sont précieuses que nous voulons que le crédit apporté à l'AURAN perdure et s'amplifie.

L'AURAN gagnerait par exemple à ce que le rapport d'activité N-1 soit envoyé avec le programme partenarial de l'année N. Le programme partenarial de l'année 2014 aurait pu être accompagné du rapport d'activité 2013, alors que nous n'avons en main que le rapport d'activité 2012.

De même, il faut des notes d'intention plus précises pour appréhender ce qui a prévalu aux choix proposés. Les élus ont parfois l'impression que les études menées – de très grande qualité par ailleurs – apparaissent un peu déconnectées de leurs attentes et de leurs besoins.

Compte tenu du montant de la subvention, il est normal d'avoir une transparence plus importante encore. L'AURAN pourrait par exemple mettre en place un atelier de collectage des besoins avec des élus, des acteurs représentatifs du territoire. Cet atelier, fort des suggestions collectées, pourrait ensuite faire des propositions au conseil d'administration qui, au regard du chiffrage opéré, de la pertinence des contributions, argumenterait sur les choix proposés. Nous suggérons que le conseil de développement puisse lui aussi être davantage associé aux avis collectés en amont des choix.

Bien sûr, j'ai entendu mes deux prédécesseurs sur un dossier qui pour nous n'est pas du tout une priorité. Il va de soi que nous continuons à penser que ce projet est une grande erreur. Nous espérons qu'il n'aboutira pas. Je vous remercie pour votre attention. »

M. le Président : « Merci. Bertrand Vrain a demandé la parole. »

M. Vrain : « Merci, Monsieur le Président.

Je ferai une intervention très courte parce que les déchainements que nous avons entendus des pro-aéroport m'incitent forcément à intervenir. Nous avons vu les couvertures de presse sur la proclamation d'un trafic absolument prodigieux, puisqu'il a augmenté de 8,2 %. Mais il est dans ces affaires comme dans beaucoup d'autres des mensonges par omission. Paradoxalement, que ce soit AGO Vinci ou quelques-uns de nos grands élus, ils omettent toujours de dire que bien sûr, le trafic augmente et que c'est une excellente chose, je m'en félicite, mais que le nombre de mouvements a diminué de 2,4 %. Autrement dit, si le nombre de mouvements diminue, cela veut dire que la pollution sonore (qui existe, bien entendu) diminue aussi.

En ce qui concerne les études de l'AURAN, il s'agit d'une Agence d'urbanisme qui fait de l'excellent travail et je crois qu'il faut le saluer. Mais enfin, ce n'est pas une insulte de dire qu'elle est aux ordres des élus que nous sommes dans les orientations d'études. Par conséquent, par exemple nous pourrions nous demander - cela devrait nous appartenir normalement - quelle est la pertinence d'étudier une ligne à grande vitesse entre Nantes et Rennes alors que nous savons qu'elle n'existera jamais vu le coût de 1,5 milliard environ. Et encore, nous n'en savons pas grand-chose.

Mais je note que tout travail sur les coopérations entre les différentes villes est malgré tout une excellente chose. Merci. »

M. le Président : « Merci pour l'intervention courte. Yann Vince. »

M. Vince : « Monsieur le Président, à l'occasion de la présentation du programme de l'Agence d'urbanisme pour 2014, un certain nombre de mes collègues de groupe jugent opportun d'aborder les missions accordées à l'agence d'urbanisme, auxquelles nous nous associons. En effet, le rôle joué par l'AURAN, me semble-t-il, est utile à l'ensemble des élus. Mais puisqu'il semble opportun d'utiliser cette délibération pour aborder quelques sujets qui me paraissent un peu éloignés du propos qui devrait être tenu ici, je voudrais dire un mot s'agissant de l'opinion des élus communistes quant à la place qu'elle occupe. Laurent Dejoie s'en préoccupe lui aussi et je voudrais apporter une réponse.

À la différence de Laurent Dejoie, nous avons toujours défendu l'idée que la Communauté urbaine, que Nantes Métropole, à l'égalité des autres niveaux institutionnels que sont la Région, le Département et les Communes (que nous n'oublions pas), joue un rôle positif et important pour répondre aux aspirations de nos populations. Et nous ne sommes pas dans la configuration ni dans l'idée de la disparition des Départements qui jouent un rôle aujourd'hui. En particulier pour ce Département, je partage les propos de Philippe Grosvalet que j'ai pu lire dans la presse : je ne vois pas ni la Métropole ni les Communes récupérer les missions sociales qu'assure le Département, et je trouve que l'espace est plutôt pertinent.

Quant à la Métropole, j'ai cru entendre à plusieurs reprises le Président de Nantes Métropole nous dire qu'il ne souhaitait pas l'extension des compétences qui sont celles de la Communauté urbaine aujourd'hui. Dont acte ! Je partage l'idée qu'effectivement, l'espace métropolitain est pertinent sur des grands enjeux de développement, d'aménagement sur le territoire de la Communauté urbaine mais que pour autant, les communes ont un rôle éminemment important et décisif à mener. Le lieu décisionnel le plus proche est l'espace communal. Je crois que c'est bien l'addition de ces niveaux d'intervention qui apporte une réponse cohérente et convergente aux aspirations de nos concitoyens.

Il me semble que c'est important aujourd'hui de se dire qu'après douze ans de travail au sein de cette Communauté urbaine, nous avons réussi à créer une situation où nous n'avons à aucun moment empiété sur les capacités des communes à jouer leur rôle sur le territoire qui est le leur, sur leur territoire de proximité. Pour autant, jamais les communes n'ont pu autant développer de projets d'aménagement, de structures sur leur territoire que depuis qu'il y a la Communauté urbaine. Je crois que nous pouvons tous nous en féliciter. »

M. le Président : « Merci. Ronan Dantec a demandé la parole. »

M. Dantec : « Je voudrais répondre à Laurent Dejoie. Je ne suis évidemment pas habilité à répondre sur le niveau de bonheur des socialistes, mais je voudrais dire qu'il y a des écologistes politiquement heureux du « coup de pied dans la fourmilière » lancé par le discours du Président de la République lors de la conférence de presse. Je crois que nous sommes sortis, pour certains d'entre nous, assez traumatisés du premier débat sur la décentralisation où malgré le volontarisme de Marylise Lebranchu, énormément de conservatismes se sont exprimés.

Nous voyons bien que cet acte III de la décentralisation, du coup, est resté au milieu du gué. Je crois que le Président de la République a pris la mesure de ces conservatismes, de ces blocages et de cette situation paradoxale où les français veulent en finir avec un millefeuille territorial qui aujourd'hui n'est pas lisible démocratiquement, qui coûte de l'argent et créer des doublons, et qu'il a voulu effectivement passer un cap.

Nous voyons bien que face à cela s'expriment tous les conservatismes, notamment évidemment les conservatismes de droite, c'est dans la logique des choses. Le discours de Laurent Dejoie là-dessus est tout à fait clair.

Ne parlons que de l'AURAN. L'AURAN est une Agence d'urbanisme qui un rôle de prospection, pas un rôle de proclamation politique. Je crois que la proposition de Laurent Dejoie de transformer cette délibération en manifeste (en essayant peut-être d'exacerber les différences entre les uns et les autres) est tout à fait malvenue.

Je crois que le rôle de l'AURAN va être dans ce cas de figure, dans ce moment, extrêmement important pour faire de la prospective sur un territoire qui bouge, y compris dans les fonctions de chaque collectivité. Donc je trouve qu'il faut que nous renforçons ce rôle prospectif de l'AURAN. Il y a des éléments extrêmement intéressants là-dessus dans cette délibération. Je pense qu'il y a des points qui manquent. Par exemple, je pense qu'il est dangereux en ce moment (y compris avec ce qui s'est passé avec les Bonnets rouges) d'afficher uniquement une coopération bilatérale Nantes-Rennes, et de ne pas afficher de coopération bilatérale Nantes-Brest. »

M. le Président : « On n'a jamais dit ça. »

M. Dantec : « Mais si vous regardez bien la déclaration, il y a un tiret spécifique Nantes-Rennes qui donne l'impression qu'il y a deux vitesses. Je crois que c'est intéressant. »

M. le Président : « Rennes est la plus grosse ville. »

M. Dantec : « Non. Je pense qu'il faut que nous affichions aujourd'hui un axe Nantes-Brest, car il y a un enjeu notamment avec ce que Jean-Marc Ayrault est venu dire à Brest sur l'énergie et sur le fait qu'il faut bien montrer que nous sommes à égale distance de l'ensemble des grandes villes du pôle Loire-Bretagne. Voilà ce que je voulais dire.

Je pense que là-dessus nous ne sommes pas en désaccord, c'est juste la formulation qui est à préciser. Mais, c'est l'occasion de dire que Gilles Retière a porté depuis deux ans, de façon extrêmement volontariste l'idée qu'il fallait renforcer les capacités de planification des Communautés urbaines, des Métropoles et des aires urbaines, notamment sur l'urbanisme. Nous avons travaillé ensemble dans le cadre de la loi de décentralisation. C'est un combat sur lequel nous avons aujourd'hui du mal à avancer. Nous voyons là aussi que beaucoup de conservatismes s'expriment sur le Plan Local d'Urbanisme à l'échelle de l'agglomération. Pourtant, Nantes Métropole est un exemple sur ce point, et Gilles Retière le sait bien. Il a porté la coopération renforcée entre les territoires, c'est ça l'avenir et effectivement, là-dessus, nous pouvons nous retrouver même si certains veulent plutôt mettre en avant nos divergences – qui sont réelles mais qui ne sont pas tout. »

M. le Président : « Je demande de ne pas développer outre mesure. Julien Bainvel a demandé la parole. »

M. Bainvel : « Je ne vais pas développer outre mesure, Monsieur le Président, mais je voulais revenir sur le propos de notre collègue Ronan Dantec. Le Président de la République a fait un certain nombre d'annonces, qui vraisemblablement resteront au rang des annonces tant les conservatismes ne sont pas à droite, Monsieur Dantec, mais bien à gauche. Il suffit encore d'ouvrir le journal de ce matin pour voir que les barons socialistes sont tous vent debout contre cette réforme et que les conservatismes sont de votre côté.

Les Verts nous ont habitués à être opposés à tout : à un certain nombre de collectivités, un certain nombre d'échelons...et à se présenter constamment aux élections et à siéger au Sénat, comme vous le faites aujourd'hui Monsieur Dantec, alors qu'il me semble que les Verts ont toujours été opposés à cette assemblée.

La réalité est qu'à un moment donné, il va bien falloir que nous réformions ce millefeuille parce qu'en termes de lisibilité, de visibilité, nos concitoyens sont complètement perdus sur qui fait quoi, comment il le fait et avec quels élus qui siègent dans différentes assemblées. Il va falloir se poser la question de l'efficacité de l'action publique et réfléchir à l'argent public qui est utilisé, qui est dépensé aussi bien en investissement qu'en fonctionnement.

J'entends bien ce que dit Yann Vince : la réalité est qu'il faut évoluer. Nous ne pouvons pas aujourd'hui nous contenter de dire : "Restons en France avec autant de collectivités", alors que dans tous les autres pays cela fonctionne de manière différente, et visiblement cela fonctionne quand même un peu mieux.

Alors que le Président de la République aujourd'hui nous dit qu'il faut réformer le millefeuille, fusionner des Régions, parfois fusionner des Départements et des Métropoles, la première décision qu'il a prise après son élection est de supprimer le conseiller territorial qui a été décidé par le précédent gouvernement et qui visait justement à favoriser des rapprochements et à éviter les doublons entre les conseillers régionaux et les conseillers généraux.

Pour l'instant, tout ce qui a été mené par l'actuel gouvernement va complètement à contresens des orientations et des volontés affirmées par le Président de la République. Juste, si nous voulons que l'action publique soit efficace, il va bien falloir un jour que nous nous posions la question et que nous réformions nos collectivités. »

M. le Président : « Patrick Rimbart. »

M. Rimbart : « Merci Monsieur le Président. Quel bonheur d'être dans cette assemblée ! On se sent à la fois au Sénat, au Parlement, à l'Élysée et un peu à Nantes, et à Matignon. Avec un peu d'humour Monsieur Dejoie, je remarque que vous critiquez à juste raison l'instrumentalisation de notre assemblée pour faire de la politique, ce que vous ne faites jamais. Mais j'ai cru comprendre que ceux qui vous ont succédé ont rétabli le vrai débat puisque nous sommes des élus politiques, donc il est tout à fait normal qu'il y ait ce débat politique. Je le trouve très riche, cela montre bien l'ensemble des idées, des démarches, et les prochaines échéances auront à trancher puisque nous sommes en démocratie.

Je voudrais revenir au sujet si vous le permettez, qui est le programme partenarial de travail. Je veux remercier ici l'excellent travail qui a été mené sous la présidence de Jacques Floch, parce que le programme a un sens. Le titre même de ce que nous avons approuvé a un sens : c'est le programme partenarial de travail. Je crois que ce mot "partenarial" est un mot extrêmement important, puisque l'AURAN a réalisé en son sein des études qui nous ont permis de travailler avec d'autres intercommunalités, d'autres villes, d'autres agences.

Tout ce travail n'est pas un travail formel, théorique. Il nous a permis à nous, élus, de prendre conscience de certaines « choses », de partager, d'être véritablement des partenaires, que l'on soit Maire de Nantes, que l'on soit Maire de Blain, que l'on soit Maire de Rennes ou que l'on soit d'une intercommunalité du sud Loire. Ce travail-là éclaire nos décisions. Après, chacun fera ses choix. Mais je crois que l'AURAN a joué un vrai rôle dans la dynamique territoriale de réflexion en commun, de La Roche-sur-Yon à Rennes, et je pense que c'est excellent. Je voudrais saluer ce travail de l'Agence et de son Président Jacques Floch.

Par ailleurs, le débat théorique "qui fait quoi ?" est un bon débat. Cependant, je préfère, si vous le voulez bien, plutôt que d'attendre d'une loi, que nous ayons nous-mêmes dans les mains des capacités à construire notre territoire dans les périmètres que nous décidons et que nous travaillons, qui sont issus d'un travail collectif, plutôt que l'imposition d'une loi.

J'ai cru voir justement toute l'ouverture de cette loi de décentralisation qui permettait de réaliser à Lyon autre chose qu'à Marseille ou à Paris, ou à Nantes. Reprenons un peu l'histoire : nous sommes partis d'un district, d'études aussi et d'échanges entre nous, puis nous sommes devenus une Communauté urbaine. Que de chemin parcouru ensemble!

Je pense qu'aujourd'hui, l'état de la loi nous permet de poursuivre ce chemin pour construire les périmètres et les politiques publiques au plus près de nos habitants. Finalement ce sont eux l'enjeu, ce sont ceux qui habitent dans nos territoires qui sont les premiers concernés.

Je voudrais, à ce propos, dire à Monsieur Dejoie que je suis extrêmement surpris de sa remarque à propos du travail sur « Ma ville demain ». C'est une anecdote, mais il s'agit du programme 2014, cela n'évoque donc pas des éléments passés mais de perspectives. Je comprends, c'est une erreur de lecture. Je pense également que cette démarche « Ma ville demain » qui a mobilisé 20 000 personnes, qui a donné 1 500 contributions, est une avancée extraordinaire dans le dialogue que nous avons construit avec les habitants, c'est-à-dire avec ceux au service desquels nous sommes. C'est extrêmement novateur. Nous aurions pu faire cela uniquement sur des bureaux d'études mais là, nous avons coproduit une réflexion collective. C'est l'avenir.

Je pense qu'une ville, une intercommunalité, des territoires se construisent avec ceux qui y vivent. Cette démarche extrêmement novatrice est regardée partout : les Rennais ont été intéressés et j'ai vu aussi dans d'autres villes de France le fort intérêt par rapport à cette démarche.

Nos habitants sont aujourd'hui plus exigeants. C'est une bonne chose. Ils sont aussi plus instruits des sujets dont nous parlons et c'est une bonne chose. Donc, cette co-construction pour moi n'est pas issue du passé, mais est ancrée dans l'avenir, sur lequel nous aurions intérêt à réfléchir.

Enfin, en tant que Maire de Nantes, je voudrais dire pour conclure que j'ai éprouvé beaucoup de passion à échanger avec des collègues qui étaient issus de communes plus petites, qui construisaient des intercommunalités. J'ai trouvé beaucoup de sujets communs et j'ai trouvé aussi le sens que doit avoir une ville comme Nantes et de sa responsabilité par rapport aux autres territoires. Nantes existe parce qu'il y a des territoires autour, parce que nous sommes solidaires, non pas dans une exclamation, dans une déclaration d'intention, mais de fait, par la vie de nos habitants qui vivent en réseau, qui sont quelquefois en avance sur nous et que nous devons accompagner. Voilà ce que je voulais dire, Monsieur le Président. »

M. le Président : « Mes chers collègues, je ne pensais pas que le programme partenarial de l'Agence d'études urbaines amènerait autant de développements. C'est l'occasion sans doute pour un certain nombre d'entre vous d'exprimer des positions pour maintenant et pour le futur, mais je voudrais exposer tout d'abord plusieurs préalables.

En tant que Président de la Communauté urbaine de Nantes, j'ai d'abord cherché à voir ce qui nous rassemble, à voir, sur l'ensemble des vingt-quatre communes, quelles que soient les positions politiques des exécutifs, des Maires et des adjoints de ces communes, comment nous pouvions construire un territoire de solidarité et un territoire dynamique. Pour moi, c'est la priorité.

Bien sûr, il peut y avoir des sujets sur lesquels il y a des différences, des divisions. Mais pour moi, le point le plus important est ce que nous pouvons faire ensemble en tant qu'élus politiques, avec nos services, dans les communes, à la Communauté urbaine et avec les forces vives qui sont autour de nous et qui se félicitent du travail que nous menons en commun.

Je ne reprends donc pas la suggestion de Laurent Dejoie, de modifier la délibération sur le programme partenarial. De toute façon, si vous lisez bien, concernant l'aéroport, l'Agence d'études urbaines continuera le travail pour l'implantation future de l'aéroport du grand Ouest et travaillera sur le devenir des territoires libérés par l'aéroport de Nantes Atlantique. C'est clair dans les pages 38 et 39 que Laurent Dejoie a citées. Je ne vois pas la nécessité d'en rajouter.

Aujourd'hui, nous sommes à moins de deux mois d'une échéance électorale. C'est aux candidats têtes de listes, dans toutes les communes, de dire leurs sentiments et leurs positions. Et que les choses soient claires.

J'ai cru voir une initiative visant à déposer une liste à Nantes de composants uniquement opposés au transfert de l'aéroport. J'aurais bien aimé que nous ayons une telle liste car dans ce cas-là, les votes auraient, je crois, été clairs. Les électeurs auraient pu ainsi s'exprimer pour – ou non – le transfert. Je crois que ceux qui ont fait cette proposition de liste pour le maintien de l'aéroport à Nantes Atlantique ont estimé qu'il y avait trop de danger à présenter une liste comme celle-ci, donc nous n'aurons pas ce choix.

Maintenant, dans plusieurs communes, ce choix va exister. Je crois que c'est – plus que dans cette assemblée du Conseil communautaire – au niveau des électeurs que ce choix doit être affirmé, et ce, sur des bases claires, par l'ensemble des têtes de listes. Sur l'aéroport du grand Ouest, vous connaissez ma position, elle est très claire. Je l'exprime chaque fois. Je n'ai pas besoin aujourd'hui, me semble-t-il, de vous la réaffirmer.

Laurent Dejoie a critiqué la démarche « Ma ville demain - Nantes 2030 » et je ne peux que reprendre l'argumentation de Patrick Rimbert : vous auriez tort, vous avez tort de ne pas puiser dans ce document des éléments pour votre programme municipal pour 2014 et 2020 ! Dans le document « Nantes 2030 », vous avez l'expression du sentiment de nantais divers et variés. Vous pouvez ne pas être en accord avec tout, mais ce travail qui a consisté à sonder et recueillir les propositions de simples citoyens ou de forces vives est excellent. À certains moments, il faut arrêter d'être le « nez dans le guidon » et de regarder notre environnement proche et les dernières réclamations. Il faut aussi avoir une prospective et donner du sens au dialogue avec les habitants. C'est cela, le sens du travail de « Nantes 2030 » que, je vous rappelle, nous, les vingt-quatre maires, avons confié à l'Agence d'études urbaines à l'unanimité. Ce travail a demandé deux ans et demi. Commencé en juin 2010, il s'est achevé en décembre 2012. Je crois que là-dedans, la matière est intéressante pour tous, quelles que soient nos options politiques.

Un troisième point a largement été développé par certains d'entre vous : je crois que pour nous, Ronan Dantec, nous sommes satisfaits de la première loi. Les grandes villes de France sont reconnues comme étant des Métropoles. Tout n'est peut-être pas achevé, mais elles sont reconnues face aux autres collectivités locales que sont le Conseil général et le Conseil régional. Ces métropoles ont maintenant à confirmer cette reconnaissance. Je vous l'ai déjà dit, pour moi, la reconnaissance se fera d'abord dans un travail avec la Région. Avec la Région, nous nous retrouvons chaque fois sur tous les dossiers. Dans l'un c'est la Région qui est pilote, dans l'autre cela peut être nous. Et nous avançons ensemble. Je crois que cela doit être de plus en plus conforté.

Dans les débats il est envisagé une modification des Régions. Je vais vous dire mon sentiment : Avant de chercher à découper ou à recoller des morceaux de Région, faisons en sorte de travailler ensemble. Quand je dis "travailler ensemble", cela concerne les élus politiques, mais aussi les acteurs économiques et les universités. Je voudrais vous parler de la Conférence des universités et des établissements : nous sommes en capacité d'avoir, sur la base de la loi sur l'enseignement supérieur qui a été votée cet été par le Parlement et proposée par Madame Fioraso, une communauté sur l'ensemble Bretagne Loire. Pour cela, il faut fédérer cette université.

Effectivement, il y a un problème du côté de Brest. Mais je ne suis pas sûr, Ronan Dantec, que si nous étions dans la même Région nous n'aurions pas, non plus, cette difficulté. D'ailleurs, l'une des difficultés est à Brest mais est aussi liée à la région Bretagne. Donc, il faut que nous arrivions à convaincre que l'intérêt de l'ensemble des forces actives de nos territoires est de s'unir, de travailler ensemble. Il est vrai que nous travaillons sans doute un peu plus avec Rennes parce que le poids démographique, le poids de l'université, le poids des chercheurs est plus important. Mais j'en ai discuté à plusieurs reprises avec François Cuillandre, le Maire de Brest. Brest doit travailler avec Nantes, je préciserai même, avec Nantes-Saint-Nazaire. Nantes-Saint-Nazaire... Nous avons un travail à mener sur le pôle mer, et il faut que nous travaillions ensemble. Il ne s'agit pas de travailler l'un au détriment de l'autre : ni de Brest, ni de Saint-Nazaire, pour être précis. Il faut que nous construisions cette convergence de vues à l'échelon de l'Ouest.

Après, que nous fusionnions ceci ou cela, l'important est la fédération de l'ensemble des acteurs. Le débat parlementaire sur les institutions, je vous le laisse. Ce qui me paraît important est que les universitaires, les forces économiques, les forces politiques soient d'accord pour faire de notre territoire, de l'ensemble du grand Ouest, un territoire où nous ne réclamons pas mais où nous innovons et proposons des solutions pour que nous développions des emplois en créant de nouveaux produits. C'est cela que nous devons faire ensemble. Le débat institutionnel peut accompagner, mais peut aussi ne pas bouger d'une façon trop rapide, pourvu que nous ayons cette volonté.

Je ne dirai pas grand-chose du Département : je crois que nous arrivons à travailler avec lui. Je sais que le Département, à un moment donné, a voulu s'opposer à la création d'une Métropole. La Métropole est créée. J'ai toujours dit, notamment à Gérard Collomb, que nous n'étions pas sur le même schéma que Lyon, et qu'il n'y avait pas nécessité. Maintenant, si les parlementaires veulent y travailler, laissons-les faire.

Je recommande aux futurs élus de la Communauté urbaine devenant Métropole au 1^{er} janvier 2015 de s'intéresser bigrement à la deuxième loi de l'acte III de la décentralisation. Parce qu'effectivement, la Métropole est maintenant reconnue, mais elle doit trouver sa place d'une façon forte avec la Région, et également avec le Département. Nous n'avons pas de problème avec le Département sauf en matière de conception sur certaines voiries, mais nous arriverons à les régler. C'est dans la loi prévue pour 2017. Pour le reste, il n'y a pas d'urgence, Monsieur Bainvel, à tout bousculer. Certainement qu'il faut être plus actifs. En ce sens, ceux qui restent attachés à leurs prérogatives sans vouloir bouger d'un iota, ceux-là perdront. Nous sommes sur...Comment ? »

M. Dejoie : « Puisque vous me donnez la parole, Monsieur le Président, je la prends. Je voudrais remercier mes collègues parce que tout le monde dit que je ne parle pas exactement du sujet, mais cela passionne tout le monde. Chacun des orateurs a pratiquement passé plus de temps à parler de mon propos que des compétences de l'AURAN. Ce n'est pas mal. Puisque vous m'avez donné la parole, Monsieur le Président, et je vous en remercie, je voudrais juste évoqués plusieurs éléments.

D'abord, sur l'opération « Nantes 2030 » que l'on présente comme un grand succès : 20 000 participants sur 600 000 habitants, cela fait 3 %. Il y a mieux, comme score ! »

M. le Président : « Vous pouvez faire mieux ? Nous allons voir. »

M. Dejoie : « Je dirai également à Monsieur Dantec qu'il ferait mieux de clarifier ses alliances. On parle de compétence des uns et des autres, mais ils ne sont pas très clairs sur les alliances. Par ailleurs, je regrette que vous ne présentiez pas l'amendement que j'ai proposé au vote. Au moins nous aurions pu voir qui était pour cet aéroport et qui continue à bêtement ne plus être pour alors que c'est un projet structurant. Merci, j'arrête c'est promis. »

M. le Président : « Nous verrons le 23 mars. Je vous propose au vote le programme de travail pour 2014. »

LE CONSEIL DELIBERE ET, APRES VOTE ELECTRONIQUE, PAR 100 VOIX POUR, ET 6 ABSTENTIONS,

1. Prend en considération le Programme Partenarial de Travail de l'AURAN et approuve les thèmes prioritaires d'intervention intéressant la Communauté urbaine pour l'année 2014,
2. Autorise Monsieur le Président et Monsieur le Vice-Président délégué à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

M. Pascal Pras présente le dossier suivant :

M. le Président : « Le dossier suivant pourrait être présenté par Charles Gautier, mais je crois qu'il donne la main à Pascal Pras. »

Direction des Entreprises, du Tourisme et des Grands Equipements

02 – GESTION, COMMERCIALISATION ET MAINTENANCE DE L'IMMOBILIER ECONOMIQUE COMMUNAUTAIRE – CONVENTIONS PARTICULIERES POUR LES CENTRES COMMERCIAUX CHATEAU DE REZE ET BREIL MALVILLE

EXPOSE

Par délibération du Conseil communautaire en date du 9 décembre 2011, Nantes Métropole a souhaité confier à la SPL Nantes Métropole Aménagement dont elle est l'actionnaire principal une mission d'opérateur, non exclusif, de la politique patrimoniale qu'elle a définie pour favoriser le développement urbain et économique communautaire et pour favoriser une gestion optimisée du patrimoine communautaire.

Une convention cadre visant à fixer les conditions d'intervention générale de la SPL dans le champ de l'immobilier d'entreprise a été signée le 23 janvier 2012.

Cette décision procède notamment de la volonté de Nantes Métropole de se doter d'un dispositif unifié et sécurisé de portage et de gestion de l'ensemble de son patrimoine immobilier économique, ceci afin d'en avoir une gestion globale et mutualisée. Compte tenu de l'expérience et du savoir-faire dans ce domaine de Nantes Métropole Aménagement, cette mission lui a été confiée. Elle permet notamment de porter durablement certains bâtiments participant à la redynamisation de quartiers prioritaires d'habitat social.

Au titre de ce patrimoine figurent deux centres commerciaux localisés à Rezé pour le Château de Rezé et à Nantes pour Breil Malville. Ces deux biens immobiliers ont été acquis par Nantes Métropole Aménagement et ont donné lieu à deux concessions d'aménagement signées le 12 mai 2003 pour Château de Rezé et le 2 octobre 2000 pour Breil Malville.

Dans la perspective de la clôture de ces deux opérations d'aménagement, il est proposé de conclure une convention particulière pour chacune d'elles, destinée à définir les conditions de gestion, de maintenance et d'exploitation, conformément aux dispositions de la convention cadre précitée.

Pour l'opération du centre commercial Château de Rezé, le bien est transféré du compte de la concession d'aménagement au compte de la présente convention à une valeur fixée à 2 365 367 €. Il est également transféré la valeur nette comptable de la subvention d'investissement de 1 364 565 € perçue par Nantes Métropole Aménagement. Ce montant permet au bilan de la concession d'aménagement de se clore à l'équilibre.

Pour l'opération du centre commercial Breil Malville, le bien est transféré du compte de la concession d'aménagement, au compte de la présente convention à une valeur fixée à 607 676 €. Il est également transféré la valeur nette comptable de la subvention d'investissement de 157 606 € perçue par Nantes Métropole Aménagement. Ce montant permet au bilan de la concession d'aménagement de se clore à l'équilibre.

S'agissant des conditions financières de portage de ces deux opérations, le financement des dépenses sera assuré par la SPL Nantes Métropole Aménagement au moyen, soit des fonds que la SPL mettra à disposition de cette mission en fonction de ses disponibilités, soit des prêts qu'elle aura su se procurer directement.

Ainsi, la SPL engagera et supportera, pendant toute la durée de la convention, les réparations de toute nature (gros entretien et renouvellement notamment) et de maintenance corrective et préventive des deux immeubles concernés. La SPL assumera donc les droits et obligations du propriétaire et sera notamment soumise à une obligation de maintien en état des locaux.

Les conditions de cette gestion, commercialisation et maintenance pour les deux immeubles sont définies dans les deux conventions figurant en annexe.

M. le Président : « Qui veut intervenir ? Philippe Seillier. »

M. Seillier : « Monsieur le Président, chers collègues,
Nous adhérons à la proposition de conclure une convention particulière avec la SPL Nantes Métropole Aménagement au regard des critères qui la soutiennent et que vous rappelez dans l'article 1 de cette convention : "Renouvellement du tissu économique, création d'entreprises, dynamique urbaine et animation territoriale". Nous soulignerons, à l'issue de l'opération du centre commercial Rezé château, qu'il y avait beaucoup à faire lors du lancement des travaux de réhabilitation en 2003 et que plus de dix ans après, il reste encore de nombreux chantiers dans ce secteur.

Quel est le constat aujourd'hui ? Tout d'abord, cette ZAC du château de Rezé périclite économiquement faute d'une attractivité économique effective. Peu de nouveaux clients extérieurs à la zone fréquentent le quartier commercial du château. Pour lutter contre ce phénomène, nous préconisons la mise en place d'un marché pérenne recentré sur les parkings des commerces sédentaires. Ce seul changement redonnerait un nouveau rythme commercial par la tenue, au moins deux fois par semaine, d'un marché, et de fait entraînerait ce flux de nouveaux clients qui fait défaut sur ce quartier.

Sur ces près de 6 000 mètres carrés, il faut un aménagement dynamique et une attractivité quotidienne qui peuvent assurer des flux réguliers de clients. Les commerces actuels comme les habitants du quartier constatent que les lieux sont très fréquentés par des populations « Roms », ce qui rend le site inhospitalier pour bon nombre de personnes âgées ou de personnes ne vivant pas sur ce quartier. Pour cette raison, bon nombre d'anciens clients ont perdu l'habitude de consommer ici.

Enfin, il est dommage de constater que le travail louable réalisé par Nantes Métropole en réaménageant les cellules commerciales et les parkings, n'est pas allé au bout du processus, pour deux raisons. D'un point de vue purement matériel, il manque sur ce quartier des bancs, des toilettes publiques, souvent demandés par les personnes âgées, et des arbres qui seraient utiles à l'embellissement de cette zone trop minérale.

Mais surtout, la collectivité n'a pas su initier un véritable développement économique car seule la rénovation immobilière fut un des éléments de la politique de ce quartier. Aujourd'hui, cette politique est en train de devenir vaine parce que l'élan économique n'y est pas. À l'heure où la gauche découvre le bien-fondé de l'entreprise, nous voulons porter ici à votre connaissance l'urgence à accompagner le renouvellement urbain par une réelle politique de dynamisation économique. Cette compétence est aujourd'hui du ressort de Nantes Métropole. Sur notre quartier du château, le second temps de ces réhabilitations n'est plus matériel. Il est économique pour devenir humain en créant du lien social sur ce quartier en particulier. Ce n'est qu'à cette condition, Monsieur le Président, que ce centre commercial du château de Rezé pourra perdurer, et au-delà de ce seul centre commercial, que ce quartier retrouvera le rayonnement qu'il connaissait à sa création. Je vous remercie. »

M. le Président : « Merci. Charles Gautier. »

M. Gautier : « Mes chers collègues, je voudrais tout d'abord remercier Pascal Pras d'accepter au pied levé cette spontanée suppléance dans mes fonctions au service du développement économique.

Mes chers collègues, il nous reste encore quelques jours pour honorer la tradition des vœux. Tradition désuète et ridicule si elle est faite en dépit du bon sens, tradition opportune et heureuse si au contraire elle traduit les aspirations profondes de chacun. En même temps, nous entrons dans cette période qui voit se dérouler en direct et en temps réel le concours d'idées pour assurer l'avenir de nos collectivités locales, je veux parler bien sûr des communes et des agglomérations. Je souhaite donc vous faire partager quelques vœux pour la période qui s'ouvre.

Durant cette période, la France va être observée de près sur les choix proposés bien sûr, mais sur son comportement aussi. Je souhaite que nous donnions la bonne image, celle de la France que nous aimons, présentée au monde, exempte de toute tendance raciste et xénophobe, loin des propos écoeurants propagés par des Dieudonné ou autres. L'heure n'est pas non plus à la frivolité mais à l'espérance d'un monde meilleur où les chances de chacun doivent être respectées, tout en échappant aux vieilles tendances françaises de donneurs de leçons. Vous le voyez : la voie est étroite, les marges de manœuvre sont réduites.

Je souhaite aussi remercier les quelque 700 élus de l'agglomération qui ont œuvré au service de tous, alors que plus de la moitié ne seront plus en fonction dans deux mois. Merci aussi aux quelque 13 000 employés territoriaux qui mettent en musique les programmes promis aux suffrages des électeurs et choisis par ceux-ci.

Cinquante-cinq jours nous séparent du début d'une étape nouvelle dans la vie de nos ressortissants. Je souhaite donc enfin que cette période soit mise à bien pour réussir notre mutation, indispensable et tant attendue, et que cette période se déroule dans le respect des personnes et des idées. Je vous remercie. »

M. le Président : « Merci Charles. Joël Guerriau a demandé la parole. »

M. Guerriau : « Merci, Monsieur le Président.

Avant d'évoquer le sujet même de cette délibération, je voudrais rendre hommage en notre nom à tous à Charles Gautier pour l'excellent travail qu'il a réalisé au sein de la Communauté urbaine, dans le cadre de la vice-présidence du développement économique, et lui dire toute notre amitié pour le courage dont il a fait preuve et l'exemplarité de son comportement.

Monsieur le Président, les conditions spécifiques de gestion de maintenance et d'exploitation de ces deux conventions particulières relatives aux centres commerciaux Rezé château et Breil-Malville, que vous nous demandez d'approuver aujourd'hui, sont bien conformes aux objectifs définis dans la convention-cadre conclue entre Nantes Métropole et la société publique locale Nantes Métropole Aménagement après approbation à l'unanimité au Conseil communautaire du 9 juin 2011.

L'article 1 de cette convention énumère comme critères de choix, entre autres, le développement et la qualification des emplois, l'accompagnement et la consolidation des filières prioritaires, le renouvellement du tissu économique et la création d'entreprises, ainsi que la dynamique urbaine et l'animation territoriale.

En particulier, il a été décidé dans la convention-cadre que ce portage devait « répondre à des besoins non pourvus ou insuffisamment satisfaits par l'initiative privée ». D'où le sens de mes propos qui vont suivre. C'est pourquoi je profite de cette délibération de ce jour pour vous alerter, Monsieur le Président, sur l'état alarmant des très petites entreprises et des petites et moyennes entreprises de France, et plus particulièrement celles de notre agglomération. Plus de 63 000 entreprises, selon l'étude du cabinet Altares publiée le 16 janvier dernier, ont des problèmes de trésorerie récurrents, ont été en défaut de paiement ou soumises à une procédure de sauvegarde en 2013. C'est une hausse de 3 % par rapport à l'année 2012 qui n'avait pas été non plus très glorieuse.

Avec ce net rebond de défaillances d'entreprises en France, ce sont plus de 270 000 emplois qui sont ainsi menacés. Or, la baisse de la commande publique et des budgets rendus prudents par des futures échéances municipales sont des facteurs défavorables pour cette année 2014 puisque ce sont plus de 60 000 entreprises qui, selon cette étude, risquent de nouveau de faire faillite. Or, comme c'est signalé dans le rapport-cadre, je crois qu'il faut avoir cette préoccupation pour assurer ce qui est insuffisamment réalisé par l'initiative privée.

Par ailleurs, l'évolution du taux de marge des entreprises individuelles est très préoccupante. Les très petites entreprises (moins de dix salariés) et les PME (moins de cinquante salariés) sont particulièrement touchées. Beaucoup d'entre elles exercent une activité liée directement à la consommation des ménages qui stagne, voire régresse. Ce sont les secteurs de second œuvre du bâtiment, de l'immobilier, de la restauration et des métiers de bouche qui souffrent le plus. Nous obtenons des records historiques pour les commerces et les cafés restaurants. Avec plus de 11,5 % en 2013 par rapport à 2012, les Pays de Loire ont connu la deuxième plus forte augmentation des régions pour le nombre de défaillances d'entreprises, après la Haute-Normandie. Alors que le taux moyen en France est de 2,8 %, pour nous il est de 11,5 %.

Le Président du tribunal de commerce, dans son discours prononcé lors de l'audience solennelle de rentrée du 13 janvier dernier à laquelle vous étiez présent Monsieur le Maire de Nantes, tout comme moi, a présenté le compte rendu d'activité 2013 de sa juridiction. Ce sont 674 procédures qui ont été ouvertes en 2012 et 802 en 2013, soit une augmentation de 19 %. Toutes procédures confondues, ce sont 3 910 salariés qui ont été concernés en 2013, c'est-à-dire une augmentation de 99 %.

Un autre domaine me préoccupe également, Monsieur le Président : c'est celui de l'apprentissage et de la formation en alternance. En 2013, le gouvernement a supprimé pour les entreprises de plus de dix salariés l'indemnité compensatrice forfaitaire pour l'emploi d'un apprenti et le crédit d'impôt au-delà de la première année de contrat, qui constituaient deux mesures de soutien aux entreprises de proximité. Ces deux mesures doivent être rétablies et les conditions d'exercice des apprentis, en particulier sur les machines-outils, doivent être revues afin de permettre une réelle appropriation des techniques des métiers manuels.

La Loire-Atlantique compte près de 5 000 apprentis qui constitueront demain une grande part de notre force vive. Nous devons absolument soutenir l'artisanat et le commerce de proximité et favoriser l'apprentissage et la formation par alternance. Même quand la politique publique concernée n'est pas de sa compétence, nous vous interrogeons, Monsieur le Président, pour savoir si la Communauté urbaine ne pourrait pas participer à l'effort collectif, par exemple en augmentant le nombre de ses apprentis et en accueillant davantage de jeunes en alternance.

À Nantes Métropole, plus de quatre-vingts métiers sont exercés à tous les niveaux, ce qui nous laisse beaucoup de perspectives. Enfin, quelles sont vos propositions, Monsieur le Président, pour un développement plus cohérent et harmonieux des vingt-quatre communes de la Communauté urbaine, où les équilibres nord-sud et est-ouest entre les villes seraient respectés et les équipements structurels implantés sur l'ensemble de l'agglomération, en particulier après le transfert de l'aéroport de Nantes Atlantique ? Merci de votre attention. »

M. le Président : « Monsieur le Sénateur, je crois que vous devez reprendre au Sénat une partie de vos propos. Nous avons bien écouté et effectivement, la situation peut être préoccupante. Mais je voudrais revenir au dossier. Il s'agit de deux centres commerciaux dans deux quartiers où, pour le château de Rezé, il y a plus de 50 % de logements locatifs sociaux relativement anciens, donc avec des loyers très bas. Ce qui fait que sur ce quartier, nous avons de nombreuses nationalités, nous avons le taux le plus fort de familles monoparentales et nous avons des revenus parmi les plus bas de l'agglomération. Je veux bien que vous nous fassiez le chantre sur les petites entreprises en difficulté, mais parlons ici des quartiers de la politique de la ville où il y a de réelles difficultés.

Ce sont bien ces centres commerciaux que nous devons aider. J'entends votre propos, mais le problème est que quand ces familles pauvres vont au centre commercial le plus proche, ce qu'elles mettent dans leur panier est limité. Je veux bien entendre qu'il faut mener une politique d'animations diverses, mais la réalité des familles qui vivent là, c'est bien cela. Ce n'est pas simplement d'un coup de baguette magique que nous allons résoudre l'ensemble des difficultés que peuvent comporter quelques quartiers dans trois communes.

Je veux bien parler des vingt-quatre communes, mais combien y a-t-il de quartiers de cet ordre ? Combien y a-t-il de centres commerciaux dans cette situation ? C'est bien cela, notre effort de solidarité et d'accompagnement en direction de commerces qui sont parfois orientés vis-à-vis de cette population. Vous ne les connaissez pas, dans la plupart des communes. Je souhaiterais que le Maire de Nantes donne son avis sur le quartier du Breil. »

M. Rimbart : « Merci Monsieur le Président. Je suis, en tant que Maire de Nantes, particulièrement concerné. Je savais que Nantes était la ville du surréalisme, mais pas à ce point-là. Tout peut arriver, mais que nous parlions d'un autre sujet, cela m'étonne un peu.

Je pense que l'action menée par Nantes Métropole et par Charles Gautier porte là toute son expression et est le résumé de beaucoup de choses. Il est vrai qu'aujourd'hui, si Nantes Métropole n'était pas intervenue, ce quartier d'habitat social n'aurait plus de centre commercial. Ce centre commercial a malheureusement été incendié deux fois et avait eu beaucoup de problèmes.

Nantes Métropole, à travers notamment son aménageur Nantes Métropole Aménagement, a fait en sorte que dans la ville dont je suis Maire, chaque quartier, quelle que soit sa sociologie, sa population, qu'il soit quartiers populaires ou quartiers centraux, il y ait une vraie vie de proximité et un vrai centre commercial de proximité. Cela fait, je pense, également partie de la vie quotidienne. Moi et mes collègues essayons de développer une ville pour tous et cela en est un exemple.

Par ailleurs très souvent, les centres commerciaux des quartiers populaires sont propriété du bailleur social. En effet, au départ, il y avait une sorte de conception selon laquelle le bailleur social faisait tout, toutes les politiques publiques, même le commerce. Aujourd'hui, ce dénouement montre que le bailleur social et le cocooning local, cela n'existe pas. Ce sont des quartiers certes populaires, mais ce sont avant tout des habitants des communes. En tant que Président de Nantes habitat qui détient 200 cellules commerciales, je dirai que ce n'est pas au travail ni aux loyers de nos locataires de payer l'entretien et de faire des politiques sur ce sujet. Je trouve que l'étape suivante serait une bonne étape si justement ces cellules commerciales permettaient au bailleur social de travailler sur le principal.

En tout cas, merci de cette évolution, merci Monsieur le Vice-Président chargé de l'économie. Sur la politique de la ville, la politique de l'emploi, Monsieur Guerriau, regardez ce que l'on écrit : il y a un très bon numéro sur l'emploi dans le magazine de la Métropole. Vous m'excuserez, je n'en parlerai pas en tant que Vice-Président en charge de l'emploi et je n'ai pas non plus à valoriser mes talents qui sont les talents de tous les services et de la majorité de ce Conseil communautaire. Je voudrais cependant saluer le travail de Charles Gautier qui s'est aussi beaucoup engagé dans les quartiers populaires, que ce soit à travers la ZFU de Bellevue ou que ce soit dans d'autres quartiers. Cela pour permettre justement d'implanter des entreprises et pour permettre d'accompagner des projets, du projet aux entreprises. Je veux saluer le travail exemplaire qu'il a fait en tant que Maire de Saint-Herblain, où il a pu avoir des contacts avec le monde économique et développer l'entreprise. Je salue ses idées larges, ses convictions et son ambition pour nous. »

M. le Président : « Merci. Je vais mettre aux voix cette délibération. J'ai cru comprendre qu'il n'y avait pas d'opposition. »

LE CONSEIL DELIBERE ET, A L'UNANIMITE,

1. Approuve les deux conventions particulières figurant en annexe et définissant les conditions de gestion, de commercialisation et de maintenance du centre commercial de Rezé Château et du centre commercial de Breil Malville,
2. Autorise Monsieur le Président ou Monsieur le Vice-Président, à prendre les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération et notamment à signer les dites conventions

M. Jacques Garreau présente le dossier suivant :

Direction des services de Déplacements

03 – PLAN DE MOBILITE ENTREPRISES - APPEL A PROJETS RELATIF AU VELO - APPROBATION DU REGLEMENT DE L'APPEL A PROJETS VELOS 2014

EXPOSE

Depuis 2004, Nantes Métropole mène avec succès, dans le cadre de son Plan de Déplacements Urbains, une action continue de promotion des plans de mobilité d'entreprises. A ce jour, 351 entreprises publiques et privées employant près de 92 300 salariés ont signé un plan de mobilité avec Nantes Métropole.

Depuis 2011, Nantes Métropole a lancé chaque année un appel à projets relatif au développement de la pratique du vélo, réservé aux employeurs signataires d'un plan de mobilité. Il encourage et valorise les employeurs qui investissent en faveur du développement de la pratique du vélo tant pour les déplacements domicile – travail que professionnels.

Les trois appels à projets passés ont permis à 38 employeurs publics et privés de bénéficier d'un soutien de Nantes Métropole d'un montant total de 93 304 €, pour un investissement global réalisé de près de 470 000€. Les projets d'investissements présentés constituent une base de bonnes pratiques qui peut être présentée à tout employeur souhaitant aménager des facilités pour favoriser la pratique du vélo par ses personnels et visiteurs.

Pour l'année 2014, il vous est proposé de réitérer cet appel à projets en faveur du vélo.

Un règlement, présenté en annexe, définit la nature des dépenses prises en charge ainsi que les modalités d'attribution des aides, dans la limite du budget annuel alloué par Nantes Métropole.

Le budget relatif à l'appel à projets 2014 est inscrit, pour un montant plafonné à 40 000€ sur l'opération 2014-3072.

M. Garreau : « Les trois premiers appels à projets passés ont permis à 38 des 351 entreprises signataires d'un plan de mobilité, soit 11 %, de bénéficier d'un soutien de Nantes Métropole pour accompagner des projets en faveur des déplacements à vélo vers l'entreprise. C'est un montant de subventions publiques de 93 304 euros qui y a été consacré, pour des projets qui ont représenté un montant total de 470 000 euros. Ainsi, l'apport de subventions publiques représente 20 %. C'est un véritable levier des fonds publics pour augmenter la visibilité et la pratique du vélo en entreprise.

Pour l'année 2014, il vous est proposé de réitérer cet appel à projets en faveur du vélo avec un budget identique, à savoir 40 000 euros, et un règlement contenant un calendrier (dans son article 10) identique à celui de l'an passé. »

M. le Président : « Merci. Y a-t-il des demandes d'intervention ? Jean-François Retière. »

M. JF. Retière : « J'interviens pour actualiser les données concernant les plans de mobilité des entreprises. Nous avons une bonne nouvelle, puisque nous venons de signer avec le rectorat de l'académie un plan de mobilité qui concerne 10 300 agents. Cela va nous permettre de passer le cap des 100 000. Ainsi 33 % (le tiers) des salariés de l'agglomération ont signé un plan de mobilité. Le cap symbolique des 100 000 est franchi. »

LE CONSEIL DELIBERE ET, A L'UNANIMITE,

1. Approuve le principe du lancement d'un appel à projets 2014 relatif au développement de la pratique du vélo, au bénéfice des employeurs signataires d'un plan de mobilité,
2. Approuve le règlement de l'appel à projets 2014 en faveur du vélo,
3. Autorise Monsieur le Président ou Monsieur le Vice-président Délégué à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération

M. JF. Retière présente le dossier suivant :

Direction des investissements

04 - MANDAT ACQUISITION DE MATERIEL ROULANT AUTOBUS - MODIFICATION DU PROGRAMME ET DE L'ENVELOPPE FINANCIERE - AVENANT N°1 – APPROBATION

EXPOSE

Par délibération du 19 octobre 2012, le conseil communautaire a approuvé le programme et l'enveloppe financière prévisionnelle de l'acquisition de matériel roulant autobus et adaptations des dépôts pour la période 2013-2018 pour un montant de 6 772 575,25 € HT soit 8 100 000 € TTC, comprenant l'acquisition des 15 bus d'occasion de Dijon, leurs adaptations et la modification du dépôt bus du Bêle.

Les premiers résultats de fréquentation des lignes Chronobus vont au-delà des chiffres estimés. C'est pourquoi il est nécessaire d'anticiper l'acquisition de bus pour répondre à la demande envisagée à la rentrée 2014 et notamment permettre le remplacement de bus standards par des bus articulés de capacité supérieure.

Dans le cadre d'un groupement de commandes avec Angers Loire Métropole, un marché à bons de commande sans minimum, ni maximum a été passé avec Heuliezbus pour l'acquisition de véhicules articulés hybrides (diesel-électrique). Une nouvelle commande peut donc être passée dans le cadre de ce marché, pour l'acquisition de 3 bus articulés supplémentaires, dont le prix unitaire est de l'ordre de 553 800 € HT (prix janvier 2014), incluant les équipements embarqués.

Afin de permettre l'acquisition de 3 bus articulés hybrides supplémentaires, il vous est proposé une augmentation de l'enveloppe financière de l'opération de 1 666 400 € HT soit 1 999 680 € TTC, portant celle-ci de 8 100 000 € TTC à 10 099 680 € TTC.

Il est donc nécessaire de modifier le programme et l'enveloppe financière de cette opération et de conclure un avenant au marché de mandat passé avec la SEMITAN, afin de modifier la rémunération du mandataire pour intégrer cette prestation supplémentaire. En conséquence, il vous est proposé de porter la rémunération du mandataire de 275 000 € HT à 280 000 € HT soit 336 000 € TTC.

Les crédits correspondants sont prévus sur l'AP027 libellée équipement exploitation transport opération 2012 n° 3396 libellée Acquisition de bus – Programme 2013-2018.

M. JF. Retière : « Vous aviez approuvé en octobre 2012 une enveloppe financière pour l'achat de matériels roulants bus, et les adaptations des dépôts sur la période 2013-2018, pour un montant de 8 100 000 euros. Les premiers résultats de fréquentation des lignes Chronobus vont au-delà des chiffres estimés. Là où nous attendions à peu près 70 000 voyages par jour, nous atteignons environ 79 000 voyages. Ce succès est partagé par la SEMITAN et Nantes Métropole. Il nous faut donc faire face à cet afflux, et injecter sur les lignes Chronobus (notamment la ligne C2) des bus articulés comme nous avons pu le faire sur la ligne C6 avec les bus que nous avons achetés à Dijon. »

M. le Président : « Y a-t-il des demandes d'intervention ? Patrick Cotrel. »

M. Cotrel : « Très rapidement, je voudrais témoigner du succès de la ligne de Chronobus C7 sur l'axe de Thouaré / Sainte-Luce / Nantes. En quelques semaines, la fréquentation des bus et Chronobus est passée de 4 400 voyages à 6 200 et dans le même temps, la circulation automobile a diminué à peu près de 5 %, même si c'est provisoire. Enfin, les acquisitions de cartes LiberTan dépassent les prévisions.

La notion de transports en commun efficaces, c'est-à-dire rapides et économiques, est en train de pénétrer dans les esprits à l'est de l'agglomération. Cependant, à certains moments de la journée, les Chronobus sont très pleins et nous pensons que l'utilisation renforcée de bus articulés sera indispensable dans l'avenir. Donc, nous approuvons bien entendu cette acquisition de bus articulés supplémentaires.

Je profite d'avoir la parole pour remercier et féliciter Jean-François Retière pour tout le travail effectué en matière de déplacement et en particulier de transports en commun. »

M. le Président : « Je crois que Jean-François Retière doit apprécier ce compliment de la part des Lucéens. Pierre Tréguier. »

M. Tréguier : « Merci Monsieur le Président. Notre groupe « Europe Écologie les Verts les Alternatifs » adoptera bien évidemment cette délibération. L'objectif, que Jean-François Retière a rappelé, est de répondre à l'augmentation du trafic, d'améliorer le cadencement et d'accroître le service rendu à l'utilisateur.

Je voudrais aussi profiter de ce dossier pour intervenir cette fois en tant que Président de la commission mobilité, pour remercier Jean-François Retière de sa forte, très forte implication dans sa délégation. Je vais prendre pour exemple le dossier Chronobus où Jean-François Retière a participé à plus de 150 réunions. Il a pris son bâton de pèlerin pour convaincre, pour tenter d'arrondir les angles, pour aboutir souvent à un consensus. Certes, sur le dossier Chronobus il y a encore du travail à faire. Je ne peux m'empêcher de rappeler que sur Saint-Herblain nous sommes demandeurs de la prolongation de certaines lignes.

Il y a aussi du travail, des améliorations à faire au niveau de l'agglomération, et cela a été cité également dans notre commission mobilité. Ce sont des points qui seront à développer lors du prochain mandat et ce sera une excellente mise en jambe pour ton successeur. D'autres dossiers tels que le tramway seront également à travailler.

Pour ma part, cela a été un réel plaisir que d'assurer cette présidence de la commission mobilité à tes côtés, au côté également de Jacques Garreau et de Bernard Chesneau, mais aussi au côté d'Éric Chevalier, le Directeur du service des déplacements, et de l'ensemble des techniciens du service. Encore bravo pour ta persévérance, bravo pour ta patience, ton travail, ta recherche de consensus, et bonne continuation dans tes activités personnelles. »

M. le Président : « Sophie Jozan. »

Mme Jozan : « Monsieur le Président, mes chers collègues.

Cette délibération est pour moi l'occasion d'intervenir une dernière fois sur la politique des transports de la Métropole nantaise. Métropole, d'ailleurs, qui est sûrement un échelon tout à fait efficace et tout à fait adapté aux politiques publiques dans ce millefeuille défendu ce matin de façon consternante par quelques élus rétrogrades, élus à mon avis complètement en décalage à la fois avec la population et avec la conjoncture.

D'ailleurs, j'aurais bien interrogé Monsieur Rimbert (qui est parti) sur sa déclaration disant que nous n'avons pas besoin de loi et que chacun travaille à son niveau sans qu'une loi réorganise le territoire. Je dois dire que les bras m'en tombent. Je voudrais connaître la réaction des citoyens qui entendent un élu dire que l'on n'a pas besoin de loi pour réorganiser le territoire puisque chacun n'a qu'à faire le mieux qu'il peut dans son coin. Je trouve cela tout à fait atterrant et dommage. Malheureusement, cela donne relativement raison à un certain nombre de citoyens qui se posent la question de l'adhésion ou, en tout cas, du caractère rationnel des élus par rapport à la conjoncture et à la nécessité évidente aujourd'hui de supprimer certains échelons du millefeuille.

Cette politique des transports publics est particulièrement nécessaire et efficace au niveau de l'agglomération. Elle doit évidemment permettre de desservir équitablement l'ensemble des communes de notre agglomération et bénéficier à un maximum d'habitants de ce territoire. Elle est à la fois un levier d'aménagement du territoire et de développement économique.

Je ferai deux séries de remarques :

❶ Je voudrais simplement rappeler qu'en 2008, le groupe « Ensemble pour Nantes » proposait dans son programme des élections municipales de desservir l'île de Nantes par un transport en site propre du type busway pendant que le Maire d'alors, pas toujours charitable à notre endroit, souvent un peu hautain et méprisant, avait répondu que bien entendu, lui, il s'engageait à mettre en œuvre la desserte de l'île de Nantes grâce à la ligne 5 du tramway. Nous avons vu.

Plus sérieusement, la conjoncture étant celle que nous connaissons, il paraît évident qu'un large consensus se dessinera dans les années à venir pour la mise en place d'infrastructures de transport en commun en site propre, non pas en lignes de tramway, trop onéreuses pour le moment, mais plutôt en busway ou en bus à haut niveau de service. De même qu'il faudra sans doute réorganiser le plan de circulation de ces transports en créant des radiales, des transports qui évitent de passer par le cœur de la ville centre, qui permettent de desservir d'une commune à l'autre, d'un quartier à l'autre, avec le souci de l'équilibre du territoire. Ne faisons pas, avec la place du commerce, ce qu'a fait la SNCF avec Paris.

② La seconde série de remarques concerne le défi qui sera celui de résoudre le partage des coûts entre l'usager et le contribuable. Le débat sur la position équivoque de l'actuelle majorité au sujet de la hausse de la TVA des transports publics ne pourra être éludé. D'autre part, faudra-t-il identifier les usagers en fonction de leur statut ou en fonction de leurs revenus ?

Enfin, des aménagements majeurs devront permettre d'améliorer les franchissements de Loire, de configurer un nouvel espace multimodal autour de la nouvelle gare de Nantes, de faciliter la coexistence entre tous les modes de déplacement. Plus que jamais, et contraints à la rationalisation des choix budgétaires, les élus trouveront, nous en sommes sûrs, les moyens d'améliorer la qualité du service pour répondre à l'augmentation de la demande. Gageons que la décennie à venir sera à la fois créative et efficace. Je vous remercie. »

M. le Président : « Laurent Dejoie. »

M. Dejoie : « Merci Monsieur le Président. Je trouve qu'il est un peu tôt pour remercier le Vice-Président aux transports puisqu'il a encore deux mois de responsabilité dans sa vice-présidence et il pourrait les mettre à profit pour travailler sur un certain nombre de sujets. S'il n'a pas d'idée, je vais lui en glisser au moins une.

Je voudrais effectivement, en prolongeant les propos de Sophie Jozan, attirer l'attention de mes collègues sur la ligne 4 de busway qui a fait l'objet de publications dans la presse il y a quelques semaines qui m'avaient un peu surpris. Y était évoquée la possibilité ou l'opportunité d'une extension de cette ligne vers le nord. C'est vrai que dès l'origine, dans les délibérations que j'ai relues il y a peu sur la ligne de busway et sa mise en place, il avait été évoqué la possibilité d'étendre vers le centre-ville cette ligne 4. Le Directeur de la SEMITAN en question le rappelle. Mais il n'est pas question dans cet article de presse de l'extension vers le sud. Il est même presque dit que ce n'est pas du tout à l'ordre du jour. Il me semblerait qu'au nom de l'équilibre de cette ligne et de sa capacité à desservir le maximum de monde, nous puissions envisager sa prolongation vers le centre-bourg de Vertou.

Ne nous méprenons pas sur mes propos. J'ai bien conscience qu'aujourd'hui, le transport public en site propre représente des coûts importants même si les lignes de busway sont une très bonne formule à côté du tramway qui est encore plus coûteux. Mais si nous ne mettons pas de projets en marche, si nous n'avons pas d'ambition pour l'avenir à moyen et long termes, nous ne risquons pas de faire ces projets. Il faut dix ans pour faire une ligne de busway. C'est le temps qu'il avait fallu pour celle en marche actuellement. Je ne trouverais pas surprenant que nous mettions aujourd'hui en place des idées et des projets qui seront bien évidemment soumis aux capacités de financement un peu plus tard. Mais il serait dommage que nous ne commencions pas aujourd'hui à réfléchir, plus généralement sur la place du transport public en site propre à tel ou tel point de l'agglomération. Donc, j'invite le Vice-Président à utiliser les deux mois qui lui restent à travailler sur cette question. Merci. »

M. le Président : « Merci. Il est certain que le Vice-Président prépare les dossiers pour le futur, mais il laisse les choix aux futures équipes. Il peut travailler.

Je voudrais dire à Sophie Jozan que j'ai apprécié son propos, qui pour une fois était peut-être plus posé que ses expressions plus courantes, et qu'il s'agit bien de trouver la meilleure adéquation.

Je voudrais simplement préciser, suite à l'intervention de Sophie Jozan et de Laurent Dejoie, qu'une desserte équitable de l'agglomération n'est pas forcément une desserte géographique identique. Vous savez bien que nous avons lié le Programme Local de l'Habitat au Plan de Déplacement Urbain. Il doit y avoir effectivement une corrélation entre le nombre d'habitants à desservir et les moyens en transport en commun déployés. C'est bien comme cela que nous l'entendons et c'est bien comme cela qu'il faut le poser : il faut partir d'un système trop convergent vers la place du commerce pour développer un réseau maillé.

Actuellement, les propositions des uns et des autres arrivent, il est normal que les têtes de liste proposent des solutions. Je note dans votre intervention que tout n'est pas tourné vers le tramway et qu'il faut regarder toutes les formes de déplacement, et qu'elles soient adaptées aux contraintes locales et aux particularités de chaque territoire. Pascal Bolo qui est Président de la SEMITAN a souhaité intervenir. »

M. Bolo : « Monsieur le Président, je ne pouvais pas laisser dire autant de bien de Jean-François Retière sans réagir, naturellement pour surenchérir. En tant que Président de la SEMITAN, c'est un plaisir quasi quotidien de travailler avec lui. Je voudrais surtout, au nom de la SEMITAN et au nom des usagers – notamment des usagers des Chronobus –, saluer la réactivité de Nantes Métropole qui a pris la mesure du certain embarras dans lequel se trouvait la SEMITAN, lié aux problèmes de capacité faute d'un rapport suffisamment favorable entre le nombre de bus articulés et le nombre de bus non articulés compte tenu de la fréquentation des lignes Chronobus.

Au-delà de tous les remerciements adressés à Jean-François Retière, je voudrais adresser des remerciements à l'ensemble de la structure Nantes Métropole et également à la Direction des déplacements menée par Éric Chevalier, pour avoir su réagir aussi rapidement à ce problème de capacité. »

M. le Président : « Merci. Pas d'autre intervention ? Jean-François, veux-tu apporter quelques réponses ?

M. JF. Retière : « Je voudrais répondre, notamment à Laurent Dejoie, mais cela s'adresse également à tous les élus : le Plan de Déplacement Urbain, qui est un excellent document, est dans la prospective à l'horizon 2030. Il évoque pratiquement toutes les questions que vous avez soulevées, notamment l'articulation entre l'urbanisme et les déplacements, le choix des bons matériaux roulants, tel que le tramway, le busway, le Chronobus, le bus, etc., le choix des modes alternatifs à la voiture ou encore la place de la voiture (autopartage, covoiturage, etc.). Ce Plan de Déplacement Urbain, nous l'avons voté à l'horizon 2030 avec les engagements financiers que nous avons tenus pour 2014. Naturellement il appartiendra aux équipes suivantes de s'en emparer pour le faire évoluer.

Je me réjouis quand même d'entendre que finalement, le Chronobus roule majoritairement en site propre et dispose d'un système prioritaire par rapport à la voiture. Nous n'avons pas toujours eu ce genre de débat au sein de cette assemblée. Le choix qui a été fait me semble pertinent puisque les 70 kilomètres de Chronobus ajoutés aux 50 kilomètres de réseau tramway - busway nous permettent d'être une agglomération avec 120 kilomètres de réseau ouvert de 5 heures à minuit, avec de très fortes fréquences. Il faut le souligner car beaucoup d'autres Métropoles nous l'envie. Je le dis parce que nous siégeons notamment au GART.

Je voudrais saluer la réactivité des services. Nous avons travaillé à flux très tendus pour réaliser ces 70 kilomètres de lignes Chronobus, et avec une vraie concertation. Il est vrai qu'il y a eu ce partage très important avec le public, de manière générale, mais aussi avec les riverains. On a souvent dit que c'était un travail « à la dentelle ». Je vous remercie de m'avoir rendu cet hommage mais il est partagé, car avec de nombreux élus, dont à Nantes Raymond Lannuzel ou Alain Robert, nous avons beaucoup travaillé. Dans toutes les communes où est passé le Chronobus, il y a eu l'engagement partagé des élus locaux pour emporter cette conviction.

Je souhaite naturellement bon courage à ceux qui auront à conduire cette politique des déplacements. Effectivement, cela se gagne en ouvrant le dialogue entre les usagers du transport en commun et les riverains.

Pour ce qui est des équilibres économiques, nous avons eu l'occasion (Pierre Tréguier a été témoin lors de la dernière commission mobilité) d'évoquer un peu la charte des engagements du GART, toutes sensibilités politiques confondues, notamment sur la question de la participation entre usagers et contribuables. De fait, toutes les agglomérations vont dans ce sens-là.

Le transport public a un coût, c'est légitime. Comme je l'ai souvent dit en assemblée, il faut que nous le comparions au coût de l'automobile, mais à une condition : que nous puissions passer d'une tarification sociale du statut au revenu pour être dans une mesure de justice. Dans ces conditions, nous devons arriver à une politique équilibrée des déplacements. Merci. »

M. le Président : « Sans oublier qu'une partie non négligeable de ceux qui se déplacent dans l'agglomération habitent hors de l'agglomération. »

LE CONSEIL DELIBERE ET, A L'UNANIMITE,

1. Ajuste le volume de l'opération 2012-3396 « Acquisition de bus – programme 2013-2018 » de 2 000 000€ et adopte l'état des autorisations de programme / crédits de paiement modifié joint en annexe,
2. Approuve la modification de programme de l'opération d'acquisition de bus 2013-2018 pour intégrer l'acquisition de 3 bus articulés hybrides supplémentaires et décide de porter l'enveloppe financière de l'opération à 10 099 680 € TTC
3. Approuve l'avenant n°1 au marché de mandat « acquisition et adaptation de matériels roulant bus – adaptation des dépôts – programme 2013-2018 », conclu avec la SEMITAN pour l'intégration des modifications de programme, de l'enveloppe financière prévisionnelle de l'opération et l'augmentation de sa rémunération portée à 280 000 € HT soit 336 000 € TTC
4. Autorise M. le Président ou M. le vice-président délégué à prendre les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération, et notamment à signer le présent avenant.

M. B. Bolzer présente le dossier suivant :

Direction des Ressources Humaines

05 – MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS ET DIVERS

EXPOSE

Compte tenu de la nécessité constatée du fonctionnement des services, il convient de procéder à des ajustements du tableau des effectifs

1/ Créations et suppressions d'emplois :

Afin de répondre à l'évolution des besoins du service public, les créations d'emplois suivantes sont nécessaires.

Les créations pour motif d'adapter la nature du poste aux besoins du service, prendront effet le 1^{er} février 2014.

Les prévisions de suppressions ont été présentées pour avis au dernier comité technique paritaire, et prendront effet après passage au prochain conseil communautaire,

Elles correspondent à l'évolution habituelle des emplois et aux besoins nouveaux des services communautaires.

Ces évolutions d'effectifs sont récapitulées dans le tableau ci-après (ANNEXE 1).

1.1 Budget principal

A la direction de la communication externe

Filière administrative :

Un poste d'attaché pour réintégration de droit d'un agent. Le coût de ce poste est compensé sur le budget de fonctionnement.

A la direction entreprises, tourisme, équipements

Filière administrative :

Un poste d'attaché sur des fonctions de chargé de mission Espaces d'accueil des entreprises

A la direction générale organisation et ressources humaines

Filière administrative

Un poste de rédacteur afin d'adapter la nature du poste aux besoins du service. Un poste d'adjoint administratif vous sera proposé en suppression lors d'un prochain conseil communautaire.

A la mission coordination politique ressources humaines

Filière administrative :

Un poste de rédacteur afin d'adapter la nature du poste aux besoins du service. Un poste d'attaché vous sera proposé en suppression lors d'un prochain conseil communautaire.

Au département général des ressources numériques**Filière technique**

Un poste d'ingénieur afin d'adapter la nature du poste aux besoins du service. Un poste de technicien vous sera proposé en suppression lors d'un prochain conseil communautaire.

A la direction du bâti**Filière technique :**

Un poste de technicien afin d'adapter la nature du poste aux besoins du service. Un poste d'agent de maîtrise vous sera proposé en suppression lors d'un prochain conseil communautaire.

A la direction de l'espace public**Filière technique :**

Un poste d'agent de maîtrise afin d'adapter la nature du poste aux besoins du service. Un poste d'adjoint technique vous sera proposé en suppression lors d'un prochain conseil communautaire.

Au pôle Loire Sèvre Vignoble**Filière technique :**

Un poste d'ingénieur afin d'adapter la nature du poste aux besoins du service. Un poste d'attaché vous sera proposé en suppression lors d'un prochain conseil communautaire.

1.2 Budget annexe des déchetsA la direction des déchets**Filière technique :**

Un poste d'adjoint technique afin d'adapter la nature du poste aux besoins du service. Un poste d'adjoint administratif vous sera proposé en suppression lors d'un prochain conseil communautaire.

A la Mission animation coordination et pilotage régulation des politiques publiques**Filière administrative :**

Un poste d'attaché afin d'adapter la nature du poste aux besoins du service. Un poste de rédacteur vous sera proposé en suppression lors d'un prochain conseil communautaire.

1.3 Budget annexe de l'assainissement**Filière technique :**

Un poste d'agent de maîtrise afin d'adapter la nature du poste aux besoins du service. Un poste de technicien vous sera proposé en suppression lors d'un prochain conseil communautaire.

Un poste de technicien afin d'adapter la nature du poste aux besoins du service. Un poste d'adjoint technique vous sera proposé en suppression lors d'un prochain conseil communautaire.

2/ Suppression d'emplois après avis du C.T.P.

Les propositions de suppressions ont été soumises à l'avis du Comité technique paritaire, le 29 novembre 2013, en application de l'article 97-1 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée et doivent maintenant faire l'objet d'une délibération du conseil communautaire.

Elles correspondent à l'évolution habituelle des emplois et aux besoins nouveaux des services communautaires.

2.1 Budget principal

Filière administrative :

3 attachés

2 rédacteurs

1 adjoint administratif

Filière technique :

- 1 ingénieur
- 1 technicien
- 1 agent de maîtrise
- 5 adjoints techniques

2.2 Budget annexe de l'eau

Filière technique :

- 1 ingénieur en chef
- 1 technicien

2.3 Budget annexe de l'assainissement

Filière technique :

- 1 technicien

3/ Conventions Industrielles de Formation par la Recherche (CIFRE)

Il a été convenu, dès 2013, de conclure des conventions CIFRE auprès de l'Association Nationale pour la Recherche et la Technologie (ANRT) afin de pouvoir accueillir des doctorants au sein de Nantes Métropole. Le dispositif CIFRE vise à favoriser l'insertion professionnelle des doctorants en les plaçant dans des conditions d'emploi au sein des collectivités. Les conventions CIFRE sont d'une durée de 3 ans et font l'objet d'une aide financière de l'Etat.

Ainsi, en complément des deux emplois CIFRE créés au conseil communautaire du 13 décembre dernier, il est proposé d'autoriser la création d'une nouvelle possibilité d'accueil à la Direction Solidarités de Nantes Métropole.

Le doctorant se verra confier des travaux portant sur la thématique de la « **Scolarisation des gens du voyage** »

S'agissant d'un dispositif spécifique prévu par les articles D.1242-3 et D.1242-6 du code du travail, les recrutements de Doctorants opérés dans ce cadre donnent lieu à des contrats de droit privé.

4 / Principe autorisant le recrutement d'agents non titulaires

Dans le cadre d'échanges avec le contrôle de légalité, il est apparu souhaitable de conforter nos modalités de recours aux recrutements temporaires. Il vous est donc proposé de préciser le recrutement d'agents non titulaires selon les modalités suivantes :

a) Remplacement d'agents absents

Considérant que les besoins du service peuvent justifier le remplacement rapide de fonctionnaires territoriaux ou d'agents contractuels momentanément indisponibles, il convient d'autoriser le recrutement d'agents non titulaires pour remplacer ces agents.

b) Accroissement temporaire d'activité

Considérant qu'il peut être fait appel à du personnel recruté en qualité d'agents non titulaires pour faire face à des besoins non permanents liés à un accroissement temporaire d'activité, il convient d'autoriser le recrutement de ces agents.

5/ Remboursement forfaitaire des frais de déplacements professionnels des agents de Nantes métropole

Afin de poursuivre l'harmonisation et la simplification des procédures entre Nantes métropole et la ville de Nantes, il est proposé de rembourser les frais occasionnés lors de déplacements professionnels en France, en Outre-Mer et à l'étranger (hébergement et repas) des agents de Nantes métropole sur une base forfaitaire. Pour la France, la base forfaitaire de remboursement est de 15.25€ pour le repas et de 60 ou 90 euros pour l'hébergement conformément aux dispositions de la délibération du Conseil communautaire du 14 décembre 2012. Pour l'Outre-Mer et l'étranger, le remboursement s'effectue sur la base du forfait journalier par pays fixé par décret. Par exception, les déplacements effectués dans le cadre de l'accompagnement d'un élu continueront à être remboursés aux frais réels sur la base d'une décision prise sur délégation du conseil communautaire.

6/ Modalités d'attribution des indemnités kilométriques sur la résidence administrative

Les agents de Nantes métropole peuvent être amenés à se déplacer occasionnellement avec leur véhicule personnel sur le périmètre de la résidence administrative. En complément des textes en vigueur, il est donc proposé de confirmer le principe de remboursement des déplacements professionnels effectués avec un véhicule personnel à l'intérieur du territoire administratif.

7/ Actualisation de la liste des postes et fonctions de la Communauté Urbaine de Nantes mis à disposition de la Ville de Nantes

Suite aux évolutions organisationnelles présentées au comité technique paritaire du 14 janvier 2014, il est proposé d'actualiser la liste des postes mutualisés de la direction organisation et ressources humaines. Les mises à jour sont surlignées en gris dans l'annexe 2 jointe à cette présente délibération.

M. Bolzer : « Cette délibération relative à la modification du tableau des effectifs comporte essentiellement des points d'ajustement. Tout d'abord, des ajustements concernant les postes. Ce sont majoritairement des transformations de postes qui vous sont proposées. Deux créations vous sont cependant soumises : la première concerne un poste d'attaché à la communication externe. C'est une réintégration de droit d'un agent. Cela n'aura pas d'incidence financière puisque son salaire sera compensé par le budget de fonctionnement.

La seconde création concerne un poste de chargé de mission à la DGDEAI. Les missions principales seront la programmation et la mise en œuvre d'une offre foncière et immobilière qualitative destinée à l'accueil des entreprises. D'ailleurs, c'est un clin d'œil à certaines discussions qu'il y a eu tout à l'heure. Il y aura aussi le pilotage du dossier de transfert du Min et de la constitution d'un pôle agroalimentaire.

Les autres dossiers concernent l'autorisation de recrutement d'agents non titulaires pour effectuer des remplacements. Des précisions sont également apportées sur le remboursement des frais de déplacements professionnels des agents de Nantes Métropole et les modalités d'attribution des indemnités kilométriques sur la résidence administrative.

Enfin, retenons la mise en place d'une troisième convention industrielle de formation par la recherche, plus connue sous le terme de CIFRE. J'avais déjà proposé lors du Conseil précédent deux créations d'emplois CIFRE pour des doctorants. Dans cette convention, le doctorant se verra confier des travaux portant sur la scolarisation des enfants des gens du voyage. C'est un dossier extrêmement important. Tous ceux qui travaillent sur ce sujet savent qu'autant, nous réussissons à avoir quelques scolarisations au niveau de l'enseignement primaire, autant au niveau du collège, au niveau de l'université et au-delà, c'est très délicat. Je pense que ce doctorant nous apportera des pistes de travail qui pourront être extrêmement intéressantes.

Enfin, je ne pourrais pas terminer cette intervention sans remercier les services de la Direction du personnel qui m'ont accompagné pendant toutes ces années, en particulier Michel Calvez. Ce sont des tâches souvent ingrates et heureusement que nous avons ce service du personnel pour faire « tourner la boutique ».

Mes remerciements vont aussi à mes collègues élus, de la majorité comme de l'opposition, qui ont été présents dans les organismes paritaires, que ce soit CTP, CHS, et qui ont chacun apporté des contributions positives sur des sujets parfois délicats. Je pense que cela a été un bel exemple de démocratie active. »

M. le Président : « Marie-Hélène Nédélec. »

Mme Nédélec : « Monsieur le Président, chers collègues, Juste quelques mots pour évoquer cette convention CIFRE. Tout d'abord, en accueillant un doctorant au sein des services, cette initiative permet de connecter le monde de la recherche à l'action des pouvoirs publics, d'établir des liens et des passerelles. Pour ce doctorant, c'est aussi l'occasion d'être connecté à la réalité de l'emploi et d'élargir ses possibilités d'insertion professionnelle. C'est aussi mettre la recherche au service des citoyens et renforcer son utilité sociale. Ce doctorant travaillera sur la scolarisation des gens du voyage, dans la perspective de renforcer l'accès aux droits de ces populations. À ce titre, il est important de rappeler que la réalisation des aires d'accueil pour les voyageurs sur l'agglomération doit se terminer au plus vite, que nous devons les compléter par l'aménagement de terrains familiaux. Ces travaux sont attendus. La scolarisation, étape décisive, en dépend.

Nous apprécions enfin les avancées sur les autres volets, la sédentarisation et l'accès aux droits. Le choix de Nantes Métropole est donc à souligner. Il peut servir à l'ensemble des communes de notre agglomération. Même si nous pouvons faire plus, il illustre notre volonté politique collective à améliorer et faciliter les conditions de vie des gens du voyage sur notre territoire. Je vous remercie de votre attention. »

M. le Président : « Merci. Y a-t-il d'autres demandes d'intervention ? Je voudrais remercier Bernard Bolzer pour tout le travail effectué pendant treize ans. »

**LE CONSEIL DELIBERE ET,
PAR 88 VOIX POUR ET 21 ABSTENTIONS,**

1. Approuve les créations d'emplois,
2. Approuve les suppressions de postes,
3. Approuve la mise en place d'une Convention Industrielle de Formation par la Recherche (CIFRE), à la Direction Solidarités,
4. Autorise le recrutement des agents non titulaires,
5. Approuve le principe du remboursement forfaitaire des frais de déplacements pour les agents appelés à se déplacer en France, à l'étranger et en outre-mer,
6. Approuve le principe du remboursement des frais kilométriques à l'intérieur du territoire administratif,
7. Approuve l'actualisation de la liste des postes et fonctions de la Communauté Urbaine de Nantes mis à disposition de la Ville de Nantes, telle que jointe en annexe 2,
8. Autorise M. le Président ou M. le Vice-Président délégué à prendre toutes dispositions nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

ANNEXE 1

LISTE DES EMPLOIS	EMPLOIS AU 13 DECEMBRE 2013	SUPPRESSIONS APRES AVIS DU CTP	CREATIONS	CREATIONS SUITE A MUTUALISAT ION	EMPLOIS AU 24 JANVIER 2014	PREVISION DE SUPPRESSION	EFFECTIF PREVISIONNEL (en tenant compte des prévisions de suppression)
EMPLOIS FONCTIONNELS DE DIRECTION							
* Directeur général des Services	1				1		1
* Directeur général adjoint	11				11		11
* Directeur général des Services Techniques	1				1		1
FILIERE ADMINISTRATIVE							
* Emploi d'Administrateur correspondant aux grades : - Administrateur général - Administrateur hors classe - Administrateur	21				21		21
* Emploi d'Attaché correspondant aux grades : - Directeur - Attaché principal - Attaché	272	-3	3		272	-4	268
* Emploi de Rédacteur correspondant aux grades : - Rédacteur principal 1ère classe - Rédacteur principal 2ème classe - Rédacteur	230	-2	2		230	-1	229
Emploi d'Adjoint administratif correspondant aux grades : - Adjoint administratif principal de 1ère classe - Adjoint administratif principal de 2ème classe - Adjoint administratif de 1ère classe - Adjoint administratif de 2ème classe	400	-1			399	-2	397
Sous total (1)	936	-6	5	0	935	-7	928
FILIERE TECHNIQUE							
* Emploi d'Ingénieur en chef correspondant aux grades : - Ingénieur en chef de classe exceptionnelle - Ingénieur en chef de classe normale	39	-1			38		38
* Emploi d'Ingénieur correspondant aux grades : - Ingénieur principal - Ingénieur	284	-1	2		285		285
* Emploi de Technicien correspondant aux grades : - Technicien principal 1ère classe - Technicien principal 2e classe - Technicien	481	-3	2		480	-2	478
* Emploi d'Agent de maîtrise correspondant aux grades : - Agent de maîtrise principal - Agent de maîtrise	186	-1	2		187	-1	186
Emploi d'Adjoint technique correspondant aux grades : - Adjoint technique principal de 1ère classe - Adjoint technique principal de 2ème classe - Adjoint technique de 1ère classe - Adjoint technique de 2ème classe	1395	-5	1		1391	-2	1389
Sous total (2)	2385	-11	7	0	2381	-5	2376

LISTE DES EMPLOIS	EMPLOIS AU 13 DECEMBRE 2013	SUPPRESSIONS APRES AVIS DU CTP	CREATIONS	CREATIONS SUITE A MUTUALISAT ION	EMPLOIS AU 24 JANVIER 2014	PREVISION DE SUPPRESSION	EFFECTIF PREVISIONNEL (en tenant compte des prévisions de suppression)
SECTEUR MEDICO SOCIAL							
* Emploi de Médecin correspondant aux grades :	2				2		2
- Médecin hors classe							
- Médecin 1ère classe							
- Médecin 2ème classe							
* Emploi d'Infirmier correspondant aux grades :	1				1		1
- Infirmier de classe normale							
- Infirmier de classe supérieure							
* Emploi d'assistant socio-éducatif correspondant aux grades :	2				2		2
- Assistant socio-éducatif principal							
- Assistant socio-éducatif							
Sous total (3)	5	0	0	0	5	0	5
FILIERE CULTURELLE							
* Emploi d'assistant de conservation	2				2		2
Assistant de conservation principal 1ère classe							
Assistant de conservation principal 2ème classe							
Assistant de conservation							
Sous total (4)	2	0	0	0	2	0	2
COLLABORATEURS DE GROUPES D'ELUS							
* Emploi d'Attaché correspondant aux grades :	7				7		7
- Directeur							
- Attaché principal							
- Attaché							
	dont 3 TNC				dont 3 TNC		dont 3 TNC
* Emploi de Rédacteur correspondant aux grades :	1				1		1
- Rédacteur principal 1ère classe							
- Rédacteur principal 2ème classe							
- Rédacteur							
	dont 0 TNC				dont 0 TNC		dont 0 TNC
Emploi d'Adjoint administratif correspondant aux grades :	4				4		4
- Adjoint administratif principal de 1ère classe							
- Adjoint administratif principal de 2ème classe							
- Adjoint administratif de 1ère classe							
- Adjoint administratif de 2ème classe							
	dont 1 TNC				dont 1 TNC		dont 1 TNC
* Emploi d'Ingénieur correspondant aux grades	2				2		2
- Ingénieur en chef de classe exceptionnelle							
- Ingénieur en chef de classe normale							
- Ingénieur principal							
- Ingénieur							
	dont 1 TNC				dont 1 TNC		dont 1 TNC
* Emploi de Technicien correspondant aux grades	1				1		1
- Technicien principal 1ère classe							
- Technicien principal 2e classe							
- Technicien							
Sous total (5)	15	0	0	0	15	0	15
TOTAL GENERAL (1)+(2)+(3)+(4)+(5)	3343	-17	12	0	3338	-12	3326

ANNEXE 2

- Annexe 1 de la convention de mise à disposition des services -

Liste actualisée au 1^{er} février 2014 des postes et fonctions de la Communauté Urbaine mis à disposition de la Ville de NANTES

Direction générale des services :	Cadre d'emplois
- DIRECTEUR GENERAL DES SERVICES	DGS
- ASSISTANTE DE DIRECTION	ATTACHE
- 2 SECRETAIRES DE DIRECTION	REDACTEUR
- CHARGE DE MISSION	ATTACHE
Cabinet du Président	
- ASSISTANTE	ADJOINT ADMINISTRATIF
- SECRETAIRE	ADJOINT ADMINISTRATIF
Direction Communication externe	
- DIRECTEUR COMMUNICATION EXTERNE	ADMINISTRATEUR
- DIRECTRICE ADJOINTE	ATTACHE
- ASSISTANTE DE LA DIRECTRICE ADJOINTE	ADJOINT ADMINISTRATIF
- ASSISTANTE	ADJOINT ADMINISTRATIF
<i>Pôle numérique et digital</i>	
- RESPONSABLE ENVIRONNEMENT NUMERIQUE ET DIGITAL GLOBAL	ATTACHE
- CHEF DE PROJET MULTIMEDIA	ATTACHE
- CHARGE (E) TIC	ATTACHE
- CHARGE DE PROJETS TECHNIQUES/PHOTOGRAPHE	ATTACHE
- CHARGE DE PROJETS IDENTITE GRAPHIQUE ET INNOVATION / PHOTOGRAPHE	ATTACHE
- CHEF DE PROJET CONTENU ON LINE	ATTACHE
- REDACTEUR WEB	ATTACHE
- COMMUNITY MANAGER	ATTACHE
- 3 ASSISTANTES REDACTRICES DISPOSITIF NUMERIQUE ET DIGITAL	ADJOINT ADMINISTRATIF
<i>Pôle projets de communication- Espace public</i>	
- CHARGE DE COMMUNICATION, RESPONSABLE DU POLE	ATTACHE
- CHARGE(E) DE COMMUNICATION	ATTACHE
- ASSISTANTE DE PRODUCTION	ADJOINT ADMINISTRATIF
<i>Pôle projets de communication- Attractivité et développement durable</i>	
- CHARGE(E) DE COMMUNICATION, RESPONSABLE DU POLE	ATTACHE
- CHARGE(E) DE COMMUNICATION ADJOINTE	TECHNICIEN
- CHARGE(E) DE PRODUCTION	REDACTEUR
- ASSISTANTE DE COMMUNICATION	ADJOINT ADMINISTRATIF
<i>Pôle presse</i>	
- RESPONSABLE DU POLE PRESSE	ATTACHE
- 3 ATTACHES DE PRESSE	ATTACHE
- CHARGE DE PRESSE	ATTACHE
- ASSISTANTE PRESSE	ADJOINT ADMINISTRATIF
- ASSISTANTE TIC	ADJOINT ADMINISTRATIF
Direction du Protocole	
- DIRECTEUR	ATTACHE
- DIRECTEUR ADJOINT	ATTACHE
<i>Secteur Moyens Généraux</i>	
- SECRETAIRE	ADJOINT ADMINISTRATIF
- SECRETAIRE ASSISTANTE	ADJOINT ADMINISTRATIF

- CHARGE DE GESTION	REDACTEUR
- GESTIONNAIRE COMPTABLE	ADJOINT ADMINISTRATIF
- HUISSIER	ADJOINT TECHNIQUE
<i>Gestion des déplacements des élus</i>	
- GESTIONNAIRE ADMINISTRATIF	ADJOINT ADMINISTRATIF
<i>Gestion des invitations</i>	
2 GESTIONNAIRES ADMINISTRATIFS	ADJOINTS ADMINISTRATIFS
<i>Secteur Gestion des Evénements</i>	
5 CHARGES D'EVENEMENTS	REDACTEURS
<i>Service Accueil des délégations</i>	
- RESPONSABLE DE SERVICE	ATTACHE TERRITORIAL
- CADRE EXPERT	ATTACHE TERRITORIAL
- SECRETAIRE	ADJOINT ADMINISTRATIF
<i>Equipe Technique Champ de Mars</i>	
2 AGENTS LOGISTIQUES	ADJOINTS TECHNIQUES
<i>Secteur Activités réceptives</i>	
1 RESPONSABLE DE SECTEUR	TECHNICIEN
1 RESPONSABLE D'EQUIPE SALLE	AGENT DE MAITRISE
2 RESPONSABLES D'EQUIPE CUISINE	AGENTS DE MAITRISE
2 CUISINIERS	ADJOINTS TECHNIQUES
1 AIDE CUISINIER	ADJOINT TECHNIQUE
4 MAITRES D'HOTEL	ADJOINTS TECHNIQUES
<i>Secteur Sécurité et Logistique Hôtel de Ville</i>	
1 RESPONSABLE DE SECTEUR	TECHNICIEN
2 RESPONSABLES D'EQUIPE	AGENTS DE MAITRISE
1 RESPONSABLE D'EQUIPE	AGENT DE MAITRISE
1 SECRETAIRE	ADJOINT ADMINISTRATIF
10 AGENTS DE SECURITE INCENDIE INTRUSION	ADJOINTS TECHNIQUES
10 AGENTS LOGISTIQUES	ADJOINTS TECHNIQUES
<i>Service Son, Vidéo et Sécurité des déplacements</i>	
1 RESPONSABLE DE SERVICE	ATTACHE
3 REGISSEURS SON ET LUMIERE	ADJOINTS TECHNIQUES
<i>Secteur Chauffeurs</i>	
1 RESPONSABLE D'EQUIPE	AGENT DE MAITRISE
4 CHAUFFEURS D'ELUS	AGENTS DE MAITRISE
3 CHAUFFEURS D'ELUS	ADJOINT TECHNIQUES
Secrétariat général	
- SECRETAIRE GENERAL	DGA
- ASSISTANTE	REDACTEUR
- CHARGE DE MISSION	ATTACHE
Mission animation de la démarche managériale	
- CHARGE DE MISSION	ADMINISTRATEUR
- ASSISTANTE	REDACTEUR
Direction de la communication interne	
- RESPONSABLE	ATTACHE
- CHARGE DE COMMUNICATION	INGENIEUR
- CHARGE DE COMMUNICATION	ATTACHE
- CHARGE DE COMMUNICATION	ATTACHE
- CHARGE DE COMMUNICATION	ATTACHE
- CHARGE(E) DE COMMUNICATION SOCIALE	ATTACHE
- JOURNALISTE	ATTACHE
- ASSISTANT DE COMMUNICATION	REDACTEUR
- ASSISTANT DE COMMUNICATION	TECHNICIEN
- INFOGRAPHISTE	TECHNICIEN

- SECRETAIRE ADJOINT ADMINISTRATIF

Direction générale adjointe organisation et ressources humaines :

- DIRECTEUR GENERAL ADJOINT	DGA
- ASSISTANTE APPUI ET COORDINATION	REDACTEUR
- ASSISTANTE DE DIRECTION	REDACTEUR
- ASSISTANTE	ADJOINT ADMINISTRATIF
- RESPONSABLE ORGANISATION GESTION	ATTACHE
- SECRETAIRE	ADJOINT ADMINISTRATIF
- CHARGE(E) DE MISSION APPUI FONCTION RH	ADMINISTRATEUR

Mission coordination de la politique ressources humaines :

- CHARGE(E) DE MISSION CONCEPTION ET DEVELOPPEMENT DES PARCOURS DE CADRES	ATTACHE
- RESPONSABLE PILOTAGE EVALUATION PLANS D'ACTION RH	ATTACHE
- COORDONNATEUR PLAN DE MOBILITE	REDACTEUR
- RESPONSABLE CONDUITE DU CHANGEMENT	ATTACHE
- COORDONNATEUR RELATIONS SOCIALES	ATTACHE
- ASSISTANTE	ADJOINT ADMINISTRATIF
- CELLULE JURIDIQUE RESPONSABLE	ATTACHE
- CELLULE JURIDIQUE CHARGE DE DOCUMENTATION	ATTACHE
- CELLULE JURIDIQUE 2 CHARGES D'ETUDE	ATTACHE
- CELLULE JURIDIQUE CORRESPONDANT INFORMATIQUES ET LIBERTES	ATTACHE
- CELLULE JURIDIQUE	REDACTEUR
- GESTIONNAIRE PROTECTION FONCTIONNELLE	REDACTEUR
- CHARGE DE MISSION LABEL " DIVERSITE "	ATTACHE

Centre de ressources e-démarche et engagements de services

(Le coût des postes suivants est supporté à hauteur de 80% par la Ville de Nantes)

- DIRECTRICE	ADMINISTRATEUR
- 1 CHEF DE PROJET	ATTACHE

Direction organisation et collaboratif :

- RESPONSABLE	ATTACHE
- CONSULTANT ORGANISATION ET SYSTEME D'INFORMATION	ATTACHE
- CONSULTANT ORGANISATION ET SYSTEME D'INFORMATION	ATTACHE
- CHARGE DE L'ADMINISTRATION ET DU DEPLOIEMENT DE L'INTRANET	ATTACHE
- CHEF DE PROJET INTRANET COLLABORATIF	ATTACHE
- ASSISTANTE INTRANET	TECHNICIEN
- ASSISTANTE	REDACTEUR
- RESPONSABLE DOCUMENTATION	ATTACHE
- CHARGE DE GESTION DOCUMENTATION	REDACTEUR
- RESPONSABLE DOCUMENTATION	ATTACHE
- CHARGE DE GESTION DOCUMENTATION	REDACTEUR
- ASSISTANT DOCUMENTATION	ADJOINT ADMINISTRATIF

Centre de Services Partagés Ressources Humaines

- DIRECTRICE du CSPRH	ATTACHE
- CHARGE DE MISSION NUMERISATION DEMATERIALISATION	ATTACHE
- SECRETAIRE DE DIRECTION	REDACTEUR
- CHARGE DE MISSION QUALITE	ATTACHE
- CHARGE DE MISSION appui transversal	ATTACHE
- SECRETAIRE ASMN	ADJOINT ADMINISTRATIF

Service études

- CHEF DE SERVICE	ATTACHE
- 2 GESTIONNAIRES EXPERTS	REDACTEUR
- 1 GESTIONNAIRE BASE DE DONNEES RH	REDACTEUR

Cellule de gestion

- RESPONSABLE CELLULE DE GESTION	ATTACHE
- GESTIONNAIRE	REDACTEUR

- GESTIONNAIRE	ADJOINT ADMINISTRATIF
<i>Service emploi formation</i>	
- RESPONSABLE DE SERVICE	ATTACHE
- 3 RESPONSABLES DE SECTEUR	ATTACHE
- 7 CHARGES DE FORMATION	REDACTEUR
- 3 GESTIONNAIRES RESSOURCES HUMAINES	ADJOINT ADMINISTRATIF
- 3 ASSISTANT(E)S DE FORMATION	ADJOINT ADMINISTRATIF
- 4 GESTIONNAIRES RESSOURCES HUMAINES (emploi)	ADJOINT ADMINISTRATIF
- CHARGE DE L'EMPLOI	REDACTEUR

Pôle gestion individuelle et administrative du personnel

- RESPONSABLE DE POLE	ATTACHE
- RESPONSABLE SERVICE GESTION INDIVIDUELLE	ATTACHE
- RESPONSABLE SERVICE GESTION THEMATIQUES SPECIFIQUES	ATTACHE
- 6 RESPONSABLES D'UNITE	REDACTEUR
- 24 GESTIONNAIRES EXPERTS REFERENTS METIERS	REDACTEUR
- 28 GESTIONNAIRES	ADJOINT ADMINISTRATIF
- 3 GESTIONNAIRES	ADJOINT ADMINISTRATIF

Direction générale adjointe finances et gestion :

- DIRECTEUR GENERAL ADJOINT	DGA
- SECRETAIRE DE DIRECTION GENERALE	REDACTEUR
- DIRECTRICE POLE APPUI COORDINATION MANAGERIAL	ADMINISTRATEUR
- CHARGE DE MISSION	ATTACHE
- CHARGE DE MISSION (communication financière)	ATTACHE

(Pour l'ensemble des postes suivants relevant des directions Commande publique, juridique et contrôle interne, le coût est supporté à hauteur de 55% par la Ville de Nantes)

Direction de la commande publique

- DIRECTEUR	ATTACHE
- CHARGE DE MISSION	ATTACHE
- SECRETAIRE	ADJOINT ADMINISTRATIF
- RESPONSABLE MARCHES	ATTACHE
- CHARDE DE GESTION MARCHES	ATTACHE
- ASSISTANT(E) MARCHES	REDACTEUR
- GESTIONNAIRE MARCHES	ADJOINT ADMINISTRATIF
- GESTIONNAIRE MARCHES	ADJOINT ADMINISTRATIF
- GESTIONNAIRE MARCHES	ADJOINT ADMINISTRATIF
- RESPONSABLE MARCHES	ATTACHE
- CONSEILLER MARCHES	ATTACHE
- CONSEILLER MARCHES	ATTACHE
- CONSEILLER MARCHES	ATTACHE
- CONSEILLER MARCHES	ATTACHE
- ASSISTANT(E) MARCHES	REDACTEUR
- GESTIONNAIRE MARCHES	ADJOINT ADMINISTRATIF
- GESTIONNAIRE MARCHES	ADJOINT ADMINISTRATIF
- GESTIONNAIRE MARCHES	ADJOINT ADMINISTRATIF
- RESPONSABLE ACHATS	ATTACHE
- ACHETEUR	ATTACHE
- ACHETEUR	ATTACHE
- ACHETEUR	ATTACHE
- ASSISTANT(E) ACHATS	REDACTEUR

Direction juridique

- DIRECTEUR	ATTACHE
- ADJOINT(E) AU DIRECTEUR	ATTACHE
- CONSEILLER JURIDIQUE	ATTACHE
- CONSEILLER JURIDIQUE	ATTACHE
- CONSEILLER JURIDIQUE	ATTACHE

- CONSEILLER JURIDIQUE ATTACHE
- CONSEILLER JURIDIQUE ATTACHE
- CONSEILLER JURIDIQUE ATTACHE
- GESTIONNAIRE ADMINISTRATIF ADJOINT ADMINISTRATIF

Direction du contrôle interne

- DIRECTEUR ATTACHE
- CHARGE D'ETUDES ATTACHE
- CHARGE D'ETUDES ATTACHE
- CHARGE D'ETUDES ATTACHE
- GESTIONNAIRE D'ASSURANCES REDACTEUR
- GESTIONNAIRE D'ASSURANCES REDACTEUR

Direction logistique

(Le coût de l'ensemble des postes suivants est supporté à hauteur de 53% par la Ville de Nantes.)

- DIRECTEUR DE LA LOGISTIQUE INGENIEUR
- ADJOINT AU DIRECTEUR ATTACHE
- RESPONSABLE DU SERVICE " MOYENS GENERAUX" ATTACHE

Secteur Edition

- RESPONSABLE TECHNICIEN
- SECRETAIRE ADJOINT ADMINISTRATIF
- 5 GESTIONNAIRES TECHNOLOGIE EDITION/EDITIQUE ADJOINTS TECHNIQUES

Secteur Marchés

- 2 CHARGES DE GESTION ADMINISTRATIVE REDACTEUR
- 2 GESTIONNAIRES ADJOINT ADMINISITRATIF

Direction de l'immobilier

(Le coût de l'ensemble des postes suivants est supporté à hauteur de 80% par la Ville de Nantes)

- DIRECTEUR DE L'IMMOBILIER INGENIEUR
- ADJOINT AU DIRECTEUR INGENIEUR
- ASSISTANTE DE DIRECTION REDACTEUR
- SECRETAIRE ADJOINT ADMINISTRATIF
- RESPONSABLE DE CELLULE DE GESTION ATTACHE
- GESTIONNAIRE PERSONNEL ET FINANCES ADJOINT ADMINISTRATIF
- GESTIONNAIRE PERSONNEL ET FINANCES ADJOINT ADMINISTRATIF
- GESTIONNAIRE PERSONNEL ET FINANCES ADJOINT ADMINISTRATIF
- CHARGE DE MISSION ATTACHE
- RESPONSABLE DE SERVICE SCAEF ATTACHE
- RESPONSABLE D'UNITE SCAEF REDACTEUR
- ASSISTANTE GESTION SCAEF ADJOINT ADMINISTRATIF
- ASSISTANT GESTION SCAEF ADJOINT TECHNIQUE
- ASSISTANT FONCIER SCAEF REDACTEUR
- RESPONSABLE DE SERVICE SGI INGENIEUR TERRITORIAL
- CHARGE DE GESTION FINANCIERE SGI ATTACHE
- CHARGE DE GESTION SGI ATTACHE
- CHARGE DE GESTION SGI INGENIEUR
- GESTIONNAIRE DES DEMOLITIONS AGENT DE MAITRISE
- CHARGE GESTION IMMOBILIERE SGI ADJOINT ADMINISTRATIF
- AGENT COMPTABLE SGI ADJOINT ADMINISTRATIF
- RESPONSABLE DE SERVICE SPIA ATTACHE
- RESPONSABLE D'UNITE SPIA TECHNICIEN
- RESPONSABLE D'UNITE SPIA TECHNICIEN
- RESPONSABLE D'EQUIPE SPIA AGENT DE MAITRISE
- RESPONSABLE D'EQUIPE SPIA AGENT DE MAITRISE
- RESPONSABLE D'EQUIPE SPIA AGENT DE MAITRISE
- GESTIONNAIRE SPIA AGENT DE MAITRISE

Direction du BATI

(Le coût de l'ensemble des postes suivants est supporté à hauteur de 95% par la Ville de Nantes)

- DIRECTEUR DU BATI INGENIEUR TERRITORIAL

Direction Administrative et financière

- RESPONSABLE DE CELLULE DE GESTION
- SECRETAIRE DE SERVICE

ATTACHE
ADJOINT ADMINISTRATIF

Service Marché et Comptabilité

- RESPONSABLE DE SERVICE
- CHARGE DE GESTION

ATTACHE
TECHNICIEN

Cellule Comptabilité

- ASSISTANT FINANCES COMPTABILITE MARCHE
- ASSISTANT FINANCES COMPTABILITE MARCHE
- ASSISTANT FINANCES COMPTABILITE MARCHE
- GESTIONNAIRE FINANCES COMPTABILITE MARCHE
- GESTIONNAIRE FINANCES COMPTABILITE MARCHE
- GESTIONNAIRE FINANCES COMPTABILITE MARCHE

REDACTEUR
REDACTEUR
REDACTEUR
ADJOINT ADMINISTRATIF
ADJOINT ADMINISTRATIF
ADJOINT ADMINISTRATIF

Cellule Marché

- ASSISTANT FINANCES COMPTABILITE MARCHE
- ASSISTANT FINANCES COMPTABILITE MARCHE
- ASSISTANT FINANCES COMPTABILITE MARCHE

REDACTEUR
REDACTEUR
REDACTEUR

Secteur Administratif

- RESPONSABLE D'EQUIPE
- GESTIONNAIRE ADMINISTRATIF
- 9 SECRETAIRES DE SERVICE

REDACTEUR
ADJOINT ADMINISTRATIF
ADJOINT ADMINISTRATIF

Secteur Gestion des permis de construire

- GESTIONNAIRE DU PATRIMOINE

TECHNICIEN

Logistique

Service Support logistique et informatique

- RESPONSABLE DE SERVICE

INGENIEUR TERRITORIAL

Assistance bureautique et informatique

- TECHNICIEN SPECIALISTE INFORMATIQUE
- GESTIONNAIRE TECHNOLOGIE INFORMATION ET COMMUNICATION

TECHNICIEN
ADJOINT TECHNIQUE

Planothèque / Cellule système d'information

- TECHNICIEN SPECIALISTE INFORMATIQUE
- TECHNICIEN BUREAU D'ETUDES
- COORDONNATEUR
- DESSINATEUR
- AGENT D'ACCUEIL ET D'INFORMATION
- 3 GESTIONNAIRES TECHNOLOGIE INFORMATION ET COMMUNICATION

TECHNICIEN
TECHNICIEN
TECHNICIEN
ADJOINT TECHNIQUE
ADJOINT ADMINISTRATIF
ADJOINT TECHNIQUE

Qualité, Sécurité, Environnement

Service Qualité, sécurité, environnement

- RESPONSABLE DE SERVICE
- CADRE EXPERT
- 2 GESTIONNAIRES DU PATRIMOINE BATI
- TECHNICIEN HSCT
- TECHNICIEN BUREAU D'ETUDES

INGENIEUR TERRITORIAL
INGENIEUR TERRITORIAL
TECHNICIEN
TECHNICIEN
TECHNICIEN

Service Développement durable

- CADRE EXPERT
- CADRE EXPERT

INGENIEUR TERRITORIAL
INGENIEUR TERRITORIAL

Patrimoine

Pôle développement du patrimoine

- RESPONSABLE DE POLE D'ACTIVITÉS
- CADRE EXPERT
- 5 CONDUCTEURS D'OPERATIONS

INGENIEUR TERRITORIAL
INGENIEUR TERRITORIAL
TECHNICIEN

Pôle Conservation et Amélioration du Patrimoine 1

- RESPONSABLE DE POLE D'ACTIVITÉS
- CADRE EXPERT
- 7 GESTIONNAIRES DU PATRIMOINE

INGENIEUR TERRITORIAL
INGENIEUR TERRITORIAL
TECHNICIEN

- 5 CONDUCTEURS D'OPERATIONS	TECHNICIEN
Pôle Conservation et Amélioration du Patrimoine 2	
- RESPONSABLE DE POLE D'ACTIVITÉS	INGENIEUR TERRITORIAL
- CADRE EXPERT	INGENIEUR TERRITORIAL
- 8 GESTIONNAIRES DU PATRIMOINE	TECHNICIEN
- 3 CONDUCTEURS D'OPERATIONS	TECHNICIEN
Service Conservation et Amélioration du Patrimoine 3	
- RESPONSABLE DE SERVICE	INGENIEUR TERRITORIAL
- CADRE EXPERT	INGENIEUR TERRITORIAL
- 4 CONDUCTEURS D'OPERATIONS	TECHNICIEN
- AGENT DE GESTION LOGISTIQUE	AGENT DE MAITRISE
- ASSISTANT COMPTABLE	ADJOINT ADMINISTRATIF
- 2 SECRETAIRES DE SERVICE	ADJOINT ADMINISTRATIF
<i>Pôle maîtrise d'œuvre</i>	
- RESPONSABLE DE POLE D'ACTIVITÉS	INGENIEUR TERRITORIAL
Bureau d'Etudes Architecturales 1	
- 3 DESSINATEURS / PROJETEURS	TECHNICIEN
- DESSINATEUR / PROJETEUR	TECHNICIEN
- 2 CONDUCTEURS DE TRAVAUX	TECHNICIEN
- ECONOMISTE-DESCRIPTEUR	TECHNICIEN
Bureau d'Etudes Architecturales 2	
- CADRE METIER	INGENIEUR TERRITORIAL
- 3 DESSINATEURS / PROJETEURS	TECHNICIEN
- DESSINATEUR / PROJETEUR	TECHNICIEN
- CONDUCTEUR DE TRAVAUX	TECHNICIEN
- ECONOMISTE-DESCRIPTEUR	TECHNICIEN
Bureau d'Etudes Architecturales 3	
- CADRE METIER	INGENIEUR TERRITORIAL
- 2 DESSINATEURS / PROJETEURS	TECHNICIEN
- CONDUCTEUR DE TRAVAUX	TECHNICIEN
- 3 ECONOMISTES-DESCRIPTEURS	TECHNICIEN
Bureau d'études techniques	
- RESPONSABLE DE SERVICE	INGENIEUR TERRITORIAL
BET – Génie climatique	
- 4 TECHNICIENS BUREAU D'ETUDES	TECHNICIEN
BET – Génie électrique	
- 4 TECHNICIENS BUREAU D'ETUDES	TECHNICIEN
Direction adjointe BATI - Pôle Maintenance et Ateliers	
- RESPONSABLE POLE MAINTENANCE ET ATELIERS	INGENIEUR TERRITORIAL
<i>Cellule de gestion déconcentrée (PMA)</i>	
- RESPONSABLE CELLULE DE GESTION	ATTACHE
- SECRETAIRE DE DIRECTION	REDACTEUR
Secteur Comptabilité	
- RESPONSABLE SECTEUR	REDACTEUR
- GESTIONNAIRE FINANCES COMPTABILITE	ADJOINT ADMINISTRATIF
- GESTIONNAIRE FINANCES COMPTABILITE	ADJOINT ADMINISTRATIF
- GESTIONNAIRE FINANCES COMPTABILITE	ADJOINT ADMINISTRATIF
Secteur Administratif	
- RESPONSABLE SECTEUR	REDACTEUR
- 2 GESTIONNAIRES ADMINISTRATIFS	ADJOINT ADMINISTRATIF
- 3 SECRETAIRES DE SERVICE	ADJOINT ADMINISTRATIF

- GESTIONNAIRE RESSOURCES HUMAINES - 2 AGENTS D'ACCUEIL ET D'INFORMATION	ADJOINT ADMINISTRATIF ADJOINT ADMINISTRATIF
Urgence BATI - 2 AGENTS D'ACCUEIL ET D'INFORMATION - AGENT D'ACCUEIL ET D'INFORMATION	ADJOINT ADMINISTRATIF ADJOINT TECHNIQUE
Secteur Achats Magasin - RESPONSABLE SECTEUR - RESPONSABLE D'EQUIPE - 7 MAGASINIERS - MAGASINIER	TECHNICIEN AGENT DE MAITRISE ADJOINT TECHNIQUE TECHNICIEN
Secteur Contrôle de gestion - ASSISTANT FINANCES, COMPTABILITE, MARCHE	REDACTEUR
<i>Service Fabrications Expositions</i> - RESPONSABLE DE SERVICE	INGENIEUR TERRITORIAL
Bureau d'études - DESSINATEUR - METREUR COORDONNATEUR - DESSINATEUR	ADJOINT TECHNIQUE TECHNICIEN TECHNICIEN
Secteur Menuiserie - RESPONSABLE D'EQUIPE - RESPONSABLE D'EQUIPE ADJOINT - 15 MENUISIERS	TECHNICIEN AGENT DE MAITRISE ADJOINT TECHNIQUE
Secteur Métallerie - RESPONSABLE D'EQUIPE - RESPONSABLE D'EQUIPE ADJOINT - 9 METALLIERS	TECHNICIEN AGENT DE MAITRISE ADJOINT TECHNIQUE
Secteur Peinture - RESPONSABLE D'EQUIPE - 5 PEINTRES	TECHNICIEN ADJOINT TECHNIQUE
Secteur Imagerie / Signalétique / Tapisserie - RESPONSABLE D'EQUIPE - 2 INFOGRAPHISTES - TAPISSIER DECORATEUR - AGENT DE SIGNALETIQUE	TECHNICIEN TECHNICIEN AGENT DE MAITRISE ADJOINT TECHNIQUE
<i>Service Fêtes Manifestations et Logistique</i> - RESPONSABLE DE SERVICE	INGENIEUR TERRITORIAL
Secteur Magasin - RESPONSABLE D'EQUIPE - RESPONSABLE D'EQUIPE ADJOINT - 4 MAGASINIERS - AGENT D'ACCUEIL - AGENT DE MAINTENANCE	TECHNICIEN AGENT DE MAITRISE ADJOINT TECHNIQUE ADJOINT TECHNIQUE ADJOINT TECHNIQUE
Secteur Livraison - 2 RESPONSABLES D'EQUIPE - 4 CONDUCTEURS - 8 LIVREURS MONTEURS	AGENT DE MAITRISE ADJOINT TECHNIQUE ADJOINT TECHNIQUE
Secteur Electricité - RESPONSABLE D'EQUIPE - 5 ELECTRICIENS	TECHNICIEN ADJOINT TECHNIQUE
Secteur Gestion des véhicules locaux - RESPONSABLE D'EQUIPE - AGENT DE MAINTENANCE - AGENT DE SIGNALETIQUE - 4 AGENTS D'ENTRETIEN DES LOCAUX	TECHNICIEN ADJOINT TECHNIQUE ADJOINT TECHNIQUE ADJOINT TECHNIQUE

<p>Secteur Transports</p> <ul style="list-style-type: none"> - RESPONSABLE D'EQUIPE - RESPONSABLE D'EQUIPE ADJOINT - 4 CONDUCTEURS - 5 LIVREURS MONTEURS 	<p>AGENT DE MAITRISE AGENT DE MAITRISE ADJOINT TECHNIQUE ADJOINT TECHNIQUE</p>
<p><i>Service Maintenance technique</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - RESPONSABLE DE SERVICE - GESTIONNAIRE ADMINISTRATIF 	<p>INGENIEUR TERRITORIAL ADJOINT ADMINISTRATIF</p>
<p>Chauffage</p> <p>Chauffage secteur 1</p> <ul style="list-style-type: none"> - RESPONSABLE D'EQUIPE - 5 CHAUFFAGISTES - 2 PLOMBIERS 	<p>TECHNICIEN ADJOINT TECHNIQUE ADJOINT TECHNIQUE</p>
<p>Chauffage secteur 2</p> <ul style="list-style-type: none"> - RESPONSABLE D'EQUIPE - 4 CHAUFFAGISTES - 2 PLOMBIERS 	<p>TECHNICIEN ADJOINT TECHNIQUE ADJOINT TECHNIQUE</p>
<p>Télégestion</p> <ul style="list-style-type: none"> - AGENT EXPERT TELEGESTION - AGENT EXPERT TELEGESTION - CHAUFFAGISTE 	<p>TECHNICIEN TECHNICIEN ADJOINT TECHNIQUE</p>
<p>Electricité</p> <p>Electricité secteur 1</p> <ul style="list-style-type: none"> - RESPONSABLE D'EQUIPE - 8 ELECTRICIENS 	<p>TECHNICIEN ADJOINT TECHNIQUE</p>
<p>Electricité secteur 2</p> <ul style="list-style-type: none"> - RESPONSABLE D'EQUIPE - 7 ELECTRICIENS 	<p>TECHNICIEN ADJOINT TECHNIQUE</p>
<p>Gestion des contrats</p> <ul style="list-style-type: none"> - RESPONSABLE D'EQUIPE - 3 GESTIONNAIRES PATRIMOINE BATI - GESTIONNAIRE PATRIMOINE BATI - ASSISTANT GESTIONNAIRE CONTRAT 	<p>TECHNICIEN TECHNICIEN TECHNICIEN ADJOINT TECHNIQUE</p>
<p>Gestion des énergies</p> <ul style="list-style-type: none"> - GESTIONNAIRE PATRIMOINE BATI - GESTIONNAIRE ENERGIES - GESTIONNAIRE ADMINISTRATIF - GESTIONNAIRE ADMINISTRATIF - 2 AGENTS DE RELEVÉ FLUIDES 	<p>TECHNICIEN TECHNICIEN ADJOINT ADMINISTRATIF ADJOINT TECHNIQUE ADJOINT TECHNIQUE</p>
<p><i>Service Maintenance générale</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - RESPONSABLE DE SERVICE 	<p>INGENIEUR TERRITORIAL</p>
<p>Dépannages</p> <p>Dépannages secteur 1</p> <ul style="list-style-type: none"> - RESPONSABLE D'EQUIPE - 3 SERRURIERS - 2 VITRIERS 	<p>TECHNICIEN ADJOINT TECHNIQUE ADJOINT TECHNIQUE</p>
<p>Dépannages secteur 2</p> <ul style="list-style-type: none"> - RESPONSABLE D'EQUIPE - 6 AGENTS DE MAINTENANCE 	<p>TECHNICIEN ADJOINT TECHNIQUE</p>
<p>Interventions de maintenance polyvalente</p> <p>Bâtiments sportifs</p> <ul style="list-style-type: none"> - RESPONSABLE D'EQUIPE - 10 AGENTS DE MAINTENANCE 	<p>TECHNICIEN ADJOINT TECHNIQUE</p>

Bâtiments culture mairie
 - RESPONSABLE D'EQUIPE TECHNICIEN
 - 10 AGENTS DE MAINTENANCE ADJOINT TECHNIQUE

Bâtiments scolaires 1
 - RESPONSABLE D'EQUIPE TECHNICIEN
 - 10 AGENTS DE MAINTENANCE ADJOINT TECHNIQUE

Bâtiments scolaires 2
 - RESPONSABLE D'EQUIPE TECHNICIEN
 - 10 AGENTS DE MAINTENANCE ADJOINT TECHNIQUE

Bâtiments associatifs
 - RESPONSABLE D'EQUIPE TECHNICIEN
 - 5 AGENTS DE MAINTENANCE ADJOINT TECHNIQUE

Direction générale déléguée à la cohérence territoriale :

- DIRECTEUR GENERAL DELEGUE DGA
 - SECRETAIRE DE DIRECTION GENERALE REDACTEUR
 - ASSISTANTE DE DIRECTION ADJOINT ADMINISTRATIF
 - ASSISTANTE DE DIRECTION ADJOINT ADMINISTRATIF
 - CHARGE DE MISSION ADMINISTRATEUR
 - DIRECTEUR DE LA COOPERATION INTERNATIONALE INGENIEUR EN CHEF
 (Le coût de ce poste est supporté à hauteur de 75% par la Ville de Nantes)

Mission Affaires Fonctionnelles

- DIRECTEUR DE LA MISSION AFFAIRES FONCTIONNELLES ADMINISTRATEUR
 - CHARGE DE PROSPECTIVES FINANCIERES ATTACHE
 - ASSISTANTE JURIDIQUE REDACTEUR
 - ASSISTANTE RH REDACTEUR
~~ASSISTANTE RH COMMANDE PUBLIQUE REDACTEUR~~
 - ASSISTANTE DE DIRECTION ADJOINT ADMINISTRATIF
 - GESTIONNAIRE ADMINISTRATIF ADJOINT ADMINISTRATIF

Mission solidarité coopération internationale :

(Le coût des postes suivants est supporté intégralement par la Ville de NANTES)
 - CHARGE DE PROJET INGENIEUR
 - CHARGE DE COOPERATION INTERNATIONALE REDACTEUR
 - SECRETAIRE DE SERVICE ADJOINT ADMINISTRATIF
 (Le coût du poste ci- après est supporté intégralement par Nantes Métropole)
 - CHARGE DE MISSION INGENIEUR

Mission Nantes Centre Ville

(Le coût des postes suivants est supporté à hauteur de 70% par la Ville de NANTES)
 - DIRECTEUR GENERAL ADJOINT INGENIEUR EN CHEF
 - CHARGE DE MISSION INGENIEUR EN CHEF
 - CHARGE DE MISSION INGENIEUR TERRITORIAL
 - SECRETAIRE DE DIRECTION REDACTEUR
 - SECRETAIRE ASSISTANTE ADJOINT ADMINISTRATIF

DGDCT - Département général du développement urbain :

- DIRECTEUR GENERAL ADJOINT INGENIEUR TERRITORIAL
 - SECRETAIRE DE DIRECTION GENERALE REDACTEUR

Cellule de gestion

- RESPONSABLE CELLULE DE GESTION ATTACHE
 - GESTIONNAIRE FINANCES ADJOINT ADMINISTRATIF
 - GESTIONNAIRE FINANCES ADJOINT ADMINISTRATIF
 - CHARGE DES MARCHES ATTACHE
 - ASSISTANT RESSOURCES HUMAINES REDACTEUR
 - ASSISTANTE GESTIONNAIRE REDACTEUR
 - ASSISTANTE GESTION REDACTEUR
 - GESTIONNAIRE ADMINISTRATIF ADJOINT ADMINISTRATIF
 - GESTIONNAIRE ADMINISTRATIF ADJOINT ADMINISTRATIF
 - AGENT D'ACCUEIL ADJOINT ADMINISTRATIF

- AGENT D'ACCUEIL
- AGENT D'ACCUEIL

ADJOINT ADMINISTRATIF
ADJOINT ADMINISTRATIF

Directions territoriales d'aménagement Nantes Ouest et Nantes Est

- DIRECTEUR	INGENIEUR TERRITORIAL
- ASSISTANTE DE DIRECTION	ADJOINT ADMINISTRATIF
- DEVELOPPEUR DE PROJETS URBAINS	INGENIEUR TERRITORIAL
- DEVELOPPEUR DE PROJETS URBAINS	INGENIEUR TERRITORIAL
- DEVELOPPEUR DE PROJETS URBAINS	INGENIEUR TERRITORIAL
- DEVELOPPEUR DE PROJETS URBAINS	INGENIEUR TERRITORIAL
- DEVELOPPEUR DE PROJETS URBAINS	INGENIEUR TERRITORIAL
- ASSISTANTE DEVELOPPEUR	REDACTEUR
- ASSISTANTE DEVELOPPEUR	REDACTEUR
- ASSISTANT DEVELOPPEUR	TECHNICIEN
- ASSISTANT DEVELOPPEUR	TECHNICIEN
- SECRETAIRE ASSISTANTE	ADJOINT ADMINISTRATIF
- SECRETAIRE ASSISTANTE	ADJOINT ADMINISTRATIF
- DIRECTEUR	INGENIEUR TERRITORIAL
- DEVELOPPEUR DE PROJETS URBAINS	INGENIEUR TERRITORIAL
- DEVELOPPEUR DE PROJETS URBAINS	INGENIEUR TERRITORIAL
- DEVELOPPEUR DE PROJETS URBAINS	INGENIEUR TERRITORIAL
- DEVELOPPEUR DE PROJETS URBAINS	INGENIEUR TERRITORIAL
- DEVELOPPEUR DE PROJETS URBAINS	INGENIEUR TERRITORIAL
- DEVELOPPEUR DE PROJETS URBAINS	ATTACHE
- DEVELOPPEUR DE PROJETS URBAINS	INGENIEUR TERRITORIAL
- ASSISTANT EN URBANISME	TECHNICIEN
- ASSISTANT EN URBANISME	TECHNICIEN
- ASSISTANTE DE DIRECTION	ADJOINT ADMINISTRATIF
- SECRETAIRE	ADJOINT ADMINISTRATIF
- SECRETAIRE	ADJOINT ADMINISTRATIF

Direction générale adjointe à l'environnement et aux services urbains

- DIRECTEUR GENERAL ADJOINT	DGA
- DIRECTEUR MISSION APPUI COORDINATION	ATTACHE
- DIRECTRICE DE LA DIRECTION ENERGIE ENVIRONNEMENT ET RISQUES	INGENIEUR TERRITORIAL
- RESPONSABLE CELLULE DE GESTION DEER	ATTACHE
- DIRECTEUR ADJOINT RISQUES ET POLLUTION	INGENIEUR TERRITORIAL
- CHARGE DE MISSION CHAMPS ELECTROMAGNETIQUES	INGENIEUR

Service animation développement durable climat

- RESPONSABLE DE SERVICE	ATTACHE
- RESPONSABLE MAITRISE DE L'ENERGIE	INGENIEUR
- CHARGE DE MISSION	ATTACHE
- 3 CHARGE DE MISSION	INGENIEUR TERRITORIAL

Centre de réception des appels institutionnels et d'organisation de la logistique

(Le coût des postes suivants est supporté par Nantes Métropole)

RESPONSABLE CRAIOL	INGENIEUR TERRITORIAL
OPERATEUR CRAIOL	AGENT DE MAITRISE

(Le coût des postes ci-après est supporté par la Ville de Nantes)

OPERATEUR CRAIOL	AGENT DE MAITRISE
OPERATEUR CRAIOL	AGENT DE MAITRISE
SUPERVISEUR CRAIOL	TECHNICIEN

Direction générale déléguée à la cohésion sociale et aux territoires

- DIRECTEUR GENERAL ADJOINT	DGA
- CHARGE DE MISSION	ATTACHE
- CHARGE DE MISSION	ATTACHE
- SECRETAIRE DE DIRECTION	REDACTEUR

Direction Solidarités

- RESPONSABLE DE DIRECTION
- SECRETAIRE

ATTACHE
ADJOINT ADMINISTRATIF

Cellule de gestion

- RESPONSABLE CELLULE DE GESTION
- CHARGE(E) DE GESTION ADMINISTRATIVE
- ASSISTANTE

ATTACHE
REDACTEUR
ADJOINT ADMINISTRATIF
REDACTEUR

Mission Handicap Accessibilité :

- CHARGE DE MISSION
- CHARGE DE GESTION HANDICAP
- CHARGE DE MISSION

ATTACHE
REDACTEUR
ASISTANT SOCIO EDUCATIF

Mission gens du voyage :

- CHARGE DE MISSION
- CHARGE DE MISSION
- CHARGE DE GESTION
- CHARGE DE GESTION

ATTACHE
ATTACHE
REDACTEUR
REDACTEUR

Direction générale adjointe développement économique et attractivité internationale

- DIRECTEUR GENERAL ADJOINT
- DIRECTEUR ATTRACTIVITE INTERNATIONALE
- RESPONSABLE CELLULE DE GESTION
- ASSISTANT GESTION ADMINISTRATIVE ET FINANCIERE
- GESTIONNAIRE ADMINISTRATIF ET FINANCES
- GESTIONNAIRE ADMINISTRATIF ET FINANCES
- CHARGE DE MISSION CULTURE A L'INTERNATIONAL

DGA
ATTACHE
ATTACHE
REDACTEUR
ADJOINT ADMINISTRATIF
ADJOINT ADMINISTRATIF
ATTACHE

Mission commerce

- CHARGE DE MISSION
- SECRETAIRE ASSISTANTE

ATTACHE
ADJOINT ADMINISTRATIF

Mission internationale (Cosmopolis) :

(Le coût des postes suivants est supporté intégralement par la Ville de NANTES)

- CHARGE DES ECHANGES INTERNATIONAUX
- CHARGE DE COOPERATION INTERNATIONALE
- RESPONSABLE DE SITE
- AGENT POLYVALENT
- AGENT POLYVALENT
- ASSISTANT ADMINISTRATIF
- CHARGE DE MISSION

ATTACHE
ATTACHE
ATTACHE
ADJOINT TECHNIQUE
ADJOINT ADMINISTRATIF
ADJOINT ADMINISTRATIF
ATTACHE

M. P. Bolo présente le dossier suivant :

Direction Contrôle de Gestion

06 – ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS AUX TIERS

EXPOSE

Budget principal :

Désignation de l'organisme	Objet de la subvention demandée	N° AP-OP	Montant proposé
ENSEIGNEMENT SUPERIEUR, RECHERCHE ET INNOVATION			
ONIRIS	Participation dans le cadre du CPER 2007/2013 à la création d'un centre de santé publique et de sécurité sanitaire et nutritionnelle des aliments <i>Confer convention jointe</i>	AP 010 OP 2014-3465	1 420 000 €
TOURISME ET GRANDS EQUIPEMENTS			
Ville de Nantes (Collectivité locale)	Participation au château des Ducs de Bretagne au titre de son attractivité touristique	Fonctionnement	2 056 941 €
AMENAGEMENTS ET SOLIDARITES			
AURAN (Association)	Aide au fonctionnement général <i>Confer convention jointe</i>	Fonctionnement	2 657 180 €
AFFAIRES GENERALES			
Comité des Œuvres Sociales - COS - (Association)	Œuvres sociales du personnel 1% masse salariale <i>Convention COS – Nantes Métropole approuvée au CC du 9/12/2011</i>	Fonctionnement	1 225 000 €

Budget annexe Eau :

Désignation de l'organisme	Objet de la subvention demandée	N° AP-OP	Montant proposé
Comité des Œuvres Sociales - COS - (Association)	Œuvres sociales du personnel 1% masse salariale <i>Convention COS – Nantes Métropole approuvée au CC du 9/12/2011</i>	Fonctionnement	130 800 €

Budget annexe Assainissement :

Désignation de l'organisme	Objet de la subvention demandée	N° AP-OP	Montant proposé
Comité des Œuvres Sociales - COS - (Association)	Œuvres sociales du personnel 1% masse salariale Convention COS – Nantes Métropole approuvée au CC du 9/12/2011	Fonctionnement	85 310 €

Budget annexe Déchets :

Désignation de l'organisme	Objet de la subvention demandée	N° AP-OP	Montant proposé
Comité des Œuvres Sociales - COS - (Association)	Œuvres sociales du personnel 1% masse salariale Convention COS – Nantes Métropole approuvée au CC du 9/12/2011	Fonctionnement	160 000 €

M. Bolo : « Monsieur le Président, je mesure l'honneur qui m'est fait de présenter en Conseil le dernier dossier du mandat. Il s'agit de l'attribution de subventions aux tiers. Comme je le répète souvent, c'est la simple application des décisions budgétaires que nous avons prises, de leurs détails, sur des montants qui justifient le passage en Conseil communautaire. Donc, sont attribuées :

- Une subvention à Oniris, dans le cadre du contrat de programme État région, pour la création du Centre de santé publique et de sécurité sanitaire et nutritionnelle des aliments,
- La participation au château des ducs de Bretagne au titre de son attractivité touristique au profit de la ville de Nantes,
- L'aide au fonctionnement général de l'AURAN dont nous avons adopté le programme de travail ce matin,
- Ainsi que les subventions ajustées au profit du Comité des œuvres sociales pour notre budget principal et également pour nos différents budgets annexes.

Mes collègues en charge des politiques concernées répondront naturellement encore mieux que moi à toutes les questions qui se poseraient. »

M. le Président : « Y a-t-il des questions ? »

M. Le Brun : « Monsieur le Président, chers collègues, Je souhaiterais intervenir plus particulièrement sur la subvention qu'il nous est demandé de voter pour la ville de Nantes en faveur du château des ducs de Bretagne. Ce lieu historique est une figure emblématique du patrimoine de notre agglomération. C'est pourquoi il est tout à fait compréhensible que nous continuions notre soutien en faveur de notre attractivité touristique.

Néanmoins, pourriez-vous préciser les raisons qui ont motivé l'augmentation de la subvention de 400 000 euros entre 2013 et 2014, soit un passage de 1,6 à 2 millions d'euros ? Alors même que Nantes Métropole subventionne la SPL du Voyage à Nantes, pouvez-vous également nous expliquer pourquoi il est proposé que la subvention soit versée à la ville de Nantes ? Je vous remercie de votre attention. »

M. le Président : « Merci. Y a-t-il d'autres questions ? Je ne sais pas si Monsieur le Vice-Président en charge des finances peut répondre. »

M. Bolo : « S'agissant du château des ducs de Bretagne, il y avait un fonds de concours de la part de Nantes Métropole pour prendre en compte la dimension métropolitaine de cet équipement qui, du fait de la compétence communale sur les affaires culturelles, ne pouvait pas, sauf exception surprenante, être attribué et faire l'objet d'un transfert de compétences à la Communauté urbaine.

Il est donc tout à fait normal, chacun en convient et vous l'avez rappelé Monsieur Le Brun, que Nantes Métropole contribue à un équipement de cette dimension.

Le montant qui avait été envisagé en premier lieu a été confronté à la réalité de l'activité du château des ducs, à la réalité du nombre de ses visiteurs, à la réalité de ses coûts et c'est un ajustement qui a été fait en fonction de la réalité de ce que représente aujourd'hui ce monument pour l'attractivité touristique nantaise. »

M. le Président : « Je crois que la question est pertinente. Mais il faudra lors du prochain mandat ouvrir le dossier de l'ensemble des équipements qui font le rayonnement et l'attractivité de Nantes, qui sont aujourd'hui à la charge de la ville de Nantes mais qui jouent un rôle pour toute l'agglomération. Je ne vous donne pas de conclusion mais ce dossier doit être l'objet de discussion. Le rayonnement d'une Métropole est lié à un certain nombre de grands équipements, dont celui-là. Patrick Rimbart. »

M. Rimbart : « Je suis assez étonné de l'intervention de mon collègue parce qu'elle révèle les précautions que Nantes Métropole a prises dans l'attribution de ces subventions. Elle avait émis un certain nombre d'objectifs dans ses interventions mais force est de dire que le succès, le nombre de visites et l'attractivité de ce château ont fait que cela a entraîné des coûts de fonctionnement, des coûts d'aménagement supérieurs.

Au départ, nous aurions pu voter plus, mais cela n'aurait pas été faire preuve de prudence. Je crois qu'il faut s'adapter aux faits et je voudrais dire que le château de Bretagne est plus qu'un équipement métropolitain, plus qu'un équipement régional. Je ne vais pas rouvrir le débat sur les régions, rassurez-vous, mais en tout cas c'est un franc succès pour l'attractivité de notre Métropole. C'est le bâtiment qui reçoit le plus de visiteurs et cela ne s'arrête pas. C'est très bien. C'est la rançon du succès. »

M. le Président : « Laurence Garnier ? »

Mme Garnier : « Merci Monsieur le Président. je voudrais simplement souligner qu'un certain nombre de sites touristiques sont fermés actuellement : ceci explique peut-être cela. Mais je voudrais revenir sur l'intervention de Pascal Bolo qui explique que le château est attractif (tout le monde s'en réjouit ici) fonctionne bien, que le nombre de visiteurs a augmenté et que donc, la subvention doit augmenter. J'avoue que le lien n'est pas forcément évident et que c'est assez surprenant comme explication. »

M. le Président : « Vous regarderez dans les détails. Patrick Rimbart ? »

M. Rimbart : « Votre question me surprend Mme Garnier. Quand vous accueillez plus de personnes, cela a un coût. Même chez vous, je crois. Il faut l'assumer. C'est peut-être une méconnaissance. »

Mme Garnier : « Je ne fais pas payer l'entrée chez moi, Monsieur le Vice-président ! »

M. Rimbart : « C'est peut-être une méconnaissance des dossiers, je vous l'accorde. C'est une remarque naïve. »

**LE CONSEIL DELIBERE ET,
PAR 83 VOIX POUR ET 25 ABSTENTIONS,**

1. Approuve les attributions de subventions selon les listes définies dans l'exposé.
2. Approuve la convention correspondante ci-jointe.
 - a. ONIRIS : 1 convention
 - b. AURAN : 1 convention
3. Autorise Monsieur le Président ou Monsieur le Vice-Président délégué à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération et à la signature de la convention.

QUESTION ORALE

M. le Président : « L'ordre du jour est achevé mais l'un de nos collègues, Joël Guerriau, a souhaité poser une question orale. Je lui laisse la parole. »

M. Guerriau : « Monsieur le Président, la question orale que je vous présente est non pas la question de Joël Guerriau, mais celle du groupe « Pour une Métropole utile et efficace » puisque c'est une attention de tout le groupe que je vais donc vous lire. Comme vous le savez, le règlement intérieur nous demande de vous adresser cette question préalablement à sa lecture. Je vais vous la lire telle que je vous l'ai adressée, à quelques modifications près. Il s'agit de quelques mots mais vous verrez, cela ne change en rien le sens même de cette question.

Depuis sa création en 2001, la Communauté urbaine de Nantes, devenue en 2004 Nantes Métropole, exerce de plein droit, en lieu et place des communes membres, la compétence de création ou d'aménagement et d'entretien de la voirie. Lors de ce transfert de compétence, l'intercommunalité s'est engagée à réaliser autant de travaux d'entretien, de rénovation et de sécurité de voirie que chaque commune exécutait précédemment. L'enveloppe financière globale et le volume annuel de tous les travaux de voirie, création et entretien ont été en général supérieurs à ceux constatés avant la création de la Communauté urbaine. Mais étant confrontés à trop d'incivilités liées au non-respect des limitations de vitesse, les demandes d'aménagement de sécurité grèvent énormément le budget ERS, c'est-à-dire Entretien, Rénovation et Sécurité.

Par ailleurs, le centre historique de l'agglomération et les axes structurants sont souvent privilégiés, avec quelquefois des travaux coûteux au détriment des rues et des trottoirs souvent très dégradés des communes périphériques. Nous savons bien que l'image régionale, nationale et encore plus internationale de Nantes Métropole est la ville de Nantes. Il n'empêche que tous les citoyens communautaires doivent être équitablement traités.

Comme je l'ai déjà exprimé, les intempéries de l'année 2013 et aujourd'hui en est encore la preuve puisque cela continue en 2014, ont particulièrement détérioré la voirie. D'ailleurs, l'actualisation du diagnostic du logiciel Pivert atteste bien des conséquences néfastes des trois derniers hivers. À cela s'ajoute la multitude d'interventions des concessionnaires qui font de nombreuses tranchées, accentuant la détérioration des bandes de roulement.

L'enveloppe financière annuelle allouée à la voirie communautaire existante ne permet plus son amélioration ni même son maintien en l'état. Elle suffit tout juste aux interventions sur les chaussées les plus détériorées. Cela ne peut pas durer, d'autant plus que la sécurité des personnes peut être affectée.

Je crains beaucoup que notre responsabilité soit engagée dès l'instant où les dégradations entraînent la chute de piétons ou de cyclistes. Nous avons tous à cœur de développer les déplacements doux, cela a été rappelé aujourd'hui encore, mais l'état de notre patrimoine voirie réduit le nombre d'utilisateurs potentiels de deux-roues.

Pour toutes ces raisons, notre groupe « Pour une Métropole utile et efficace » souhaite, Monsieur le Président, qu'un plan d'urgence soit établi avec une enveloppe spécifique et des moyens humains pour des travaux en régie plus importants dans les pôles de proximité dont nous saluons le travail. Ce afin d'intervenir prioritairement sur les chaussées et les trottoirs les plus dégradés.

Monsieur le Président, quelles recommandations, quelles préconisations allez-vous transmettre à votre successeur pour que cette situation ne perdure pas, pour plus d'équité de traitement entre toutes les communes de notre Communauté urbaine qui ont toutes voulu cette intercommunalité et qui y ont adhéré volontairement ? Merci de votre attention. »

M. le Président : « Cette question orale ayant été transmise à l'avance, je demande au Vice-Président en charge de la voirie d'apporter des réponses. J'en donnerai d'autres, après. »

M. Fougerat : « Monsieur Guerriau, la question orale porte sur la voirie. D'abord, je suis surpris que vous vous inquiétiez de la voirie en cette fin de mandat. En ce qui concerne les enveloppes consacrées à la voirie, je rappelle qu'avant la mise en place de la Communauté urbaine, ce que nous appelions la "portée locale" (travaux neufs, entretien) pour les vingt-quatre communes représentait 26 millions d'euros. Aujourd'hui, en 2014, la Communauté urbaine entre les travaux d'entretien et les travaux neufs, investit 65 millions d'euros. C'est la moyenne annuelle. Je vous rappelle qu'avant la mise en place de la Communauté urbaine, ce même territoire des vingt-quatre communes, consommait 26 millions d'euros. Vous voyez la différence.

Sur les travaux d'entretien et précisément, Monsieur Guerriau, ce que l'on appelle les ERS, en 2005, l'effort de la Communauté urbaine s'élevait à un montant de 10 millions d'euros annuels. Aujourd'hui, nous atteignons 22 millions d'euros annuels. Nous sommes bien d'accord.

Monsieur Guerriau, vous parlez d'équité sur l'ensemble des vingt-quatre communes dans votre demande. Un audit a été mis en place, où les 2 800 kilomètres de voirie communautaire ont été examinés à la loupe. Suite aux résultats de cet audit, nous avons affecté de façon équitable les enveloppes, notamment d'entretien, en direction des collectivités.

Je ne sais pas si vous vous rappelez, mais sur les deux ou trois premières années de la mise en place de la Communauté urbaine, nous affectons les enveloppes entretien en fonction des travaux réalisés par les communes sur les cinq années passées. Ce n'était pas très logique. Je vais prendre l'exemple - il ne m'en voudra pas - de Jean-Claude Lemasson, notre collègue Maire de Saint-Aignan. Dans cette commune, la voirie était en excellent état, il n'y avait aucune raison. Quand nous regardons aujourd'hui douze ans après, c'est la commune de Saint-Aignan qui a sérieusement baissé en termes d'investissement et en termes d'entretien parce que c'était une politique menée par ton prédécesseur, etc.

Sur le plan de l'équité Monsieur Guerriau, cet audit a permis d'attribuer de façon très équitable les crédits en fonction de l'état de voirie des communes. À titre indicatif, je vais prendre la vôtre, même si ce n'est pas en tant que Maire de Saint-Sébastien mais en tant que Président du groupe. À Saint-Sébastien, avant la mise en place de la Communauté urbaine en 2001, vous aviez une moyenne de dépenses annuelles de 792 000 euros, comprenant les crédits pour travaux neufs et les crédits d'entretien. Aujourd'hui, à Saint-Sébastien, vous avez un peu plus de 1 million d'euros par an, affecté simplement en crédit ERS. Ensuite, vous avez tous les crédits pour les travaux neufs PPI. Je ne sais plus qui l'évoquait tout à l'heure, mais cette Communauté urbaine nous a permis, par la mutualisation des moyens, d'investir de façon considérable, notamment en voirie.

Si vous en voulez encore un peu plus Monsieur Guerriau, ne dites pas, lorsque nous sommes en Conseil communautaire à l'occasion du Débat d'Orientation Budgétaire en vous adressant au Président : "Il est grand temps, Monsieur le Président, de faire des économies." Sur les situations d'urgence, là vous avez raison. Lorsqu'il y a des intempéries, lorsqu'il y a des situations exceptionnelles, il y a des réponses exceptionnelles.

Maurice François ici présent vous le dirait précisément : sur les trois dernières années, il a fait appel aux élus à un instant T parce que les intempéries avaient provoqué des dégâts, donc il y a eu un petit complément. »

M. le Président : « Est-ce un débat, ou une question ? Laurent Dejoie veut intervenir. J'accepte qu'il y ait plusieurs interventions. »

M. Dejoie : « Monsieur le Président, je n'avais pas prévu d'intervenir mais je suis dans l'obligation de réagir aux propos du Vice-Président chargé de la voirie qui occulte quelque chose d'extrêmement important en matière de chiffres. Je ne conteste pas du tout ce qu'il a expliqué sur la progression entre 2001 et 2014 des chiffres : de 26 millions à 65 millions pour l'ensemble des vingt-quatre communes, ou pour Saint-Sébastien de 790 000 euros à 1 million d'euros. »

M. Fougerat : « 792 000 euros tout confondu entretien et travaux, et aujourd'hui nous sommes à 1 million d'euros. »

M. Dejoie : « Plus les travaux neufs. »

M. Fougerat : « Après, il y a les travaux neufs. »

M. Dejoie : « Il oublie juste de rappeler les termes du débat que nous avons eu ici lors de la création de la Communauté urbaine. Quel était l'argument qui nous a été présenté plusieurs fois pour choisir le statut de Communauté urbaine plutôt que de rester district, voire d'adopter la Communauté d'agglomération ? C'était le montant des dotations de l'État.

Je le rappelle pour ceux qui n'étaient pas dans cette assemblée en 2001 : la dotation par habitant que touchait le district était de 90 francs par habitant. C'était le chiffre de l'époque. La dotation qui était donnée par l'État aux Communautés urbaines était de 420 francs, c'est-à-dire plus de quatre fois plus. Il n'y a donc rien d'étonnant à ce que la Communauté urbaine ait investi un peu plus que l'ensemble des communes puisque les dotations ont été multipliées par quatre. Je dirais même qu'elle n'a pas utilisé tout cet argent sur des travaux de proximité ou sur des travaux forcément utiles, et qu'il n'y a pas à se glorifier d'avoir augmenté autant les prestations quand l'État à l'époque multiplie par quatre ses dotations.

C'est vrai que l'État aujourd'hui (cela lui a été reproché) est en train de les baisser mais ce n'est pas votre faute. Enfin, si, c'est un peu votre faute. C'est même beaucoup votre faute, excusez-moi. Je voulais rétablir ce chiffre. N'oubliez pas : les dotations de l'État ont augmentées de un à quatre en 2001. Il n'y a rien d'étonnant à ce que la Communauté urbaine ait fait un peu mieux. Elle aurait peut-être même fait encore plus. »

M. le Président : « Reconnaissons que la Communauté urbaine fait plus que ce qui se faisait avant. »

M. Dejoie : « Grâce à l'État, de 2002 à aujourd'hui. »

M. le Président : « Ne dites pas que cela se dégrade. En tant que Président de Nantes Métropole, s'il y a un risque pour un piéton ou pour un usager de la voirie, cela doit être réparé instantanément. Je voulais vous dire, mes chers collègues, que vous avez une part de responsabilité. Nous sommes dans une intercommunalité. Il n'y a pas de conseillers communautaires qui ne sont pas élus municipaux. Donc, il doit y avoir un lien très fort entre la commune et la Communauté urbaine. S'il y a un problème, vous devez, en tant que Maires, en tant que conseillers municipaux, informer rapidement la Métropole pour que les dégradations soient réparées. Nous ne sommes pas indépendants les uns des autres. Nous sommes ensemble. Joël Guerriau veut ré intervenir. »

M. Guerriau : « Monsieur le Président, les propos que j'ai tenus à travers cette question orale étaient mesurés. Ils étaient finalement la traduction du bon sens et d'une réalité que nous partageons. Je n'attendais pas du tout une réponse sur un ton polémique et qui en plus commence par m'agresser sur le thème "C'est la première fois que vous en parlez." Ce n'est pas vrai. J'en ai parlé très souvent. Il y a d'autres interventions que j'ai faites ici concernant la voirie. Ne prenez pas ce genre de ton, essayons de trouver des solutions ensemble. C'est ce que nous vous demandons.

Nous posons un diagnostic que vous posez vous-même. Ce que j'ai dit, nous le retrouvons dans vos documents. J'espère sincèrement que vous lisez les documents que vous transmettez, car le document de la commission au sein de laquelle vous siégez Monsieur Fougerat constate lui-même, sur la période du mandat, une "dégradation (ce n'est pas un autre mot) de l'état du patrimoine mettant en évidence un investissement ERS insuffisant". C'est vous qui l'écrivez.

Je suis désolé. Je ne suis pas là pour créer une polémique. Je vous demande simplement de réfléchir ensemble pour trouver des solutions. Pourquoi voulez-vous réagir de cette façon-là ? C'est un non-respect de la parole de vos concitoyens. Nous disons simplement ce que nous ressentons. Ce sont les interpellations dont nous sommes les uns et les autres témoins. C'est simplement cela que nous vous demandons.

Quand vous parlez uniquement de questions budgétaires, quand vous mentionnez des montants, ayez l'honnêteté de dire que nous ne parlons pas de la même chose. Quand Nantes Métropole reprend dans son patrimoine les routes départementales, cela va de soi que cela entraîne des surcoûts budgétaires. Quand vous parlez des comparaisons budgétaires, dites à quoi vous êtes confrontés en termes d'appels d'offres. Quand sur un appel d'offres vous évoluez parfois de plus de 20 % par rapport à l'appel d'offres précédent, évidemment cela a des effets en termes de coût. Quand nous constatons les demandes pour la limitation de vitesse, cela entraîne évidemment des coûts. Nous sommes tous confrontés à la même situation. Nous ne sommes pas en train de vous faire une polémique ou de vous accuser. Nous partageons ici cette volonté de faire mieux et de répondre mieux à nos concitoyens.

N'interpellez pas une personne, mais interpellez un groupe : Nous sommes un groupe, c'est le groupe qui vous parle, ce n'est pas moi en tant que tel. Je suis porte-parole d'une situation que nous vivons tous. Ayons l'honnêteté ensemble de l'aborder et de trouver des solutions. C'est tout ce que nous vous demandons.

Quant à nous dire qu'il suffit d'appeler et que la réaction est immédiate, nous allons sortir tous les dossiers et toutes les demandes qui ont pu être faites et qui nécessitent une disponibilité effectivement que nous n'avons pas en termes de régie. Si vous prenez notre partie, nous avons 150 000 habitants et nous avons onze personnes qui travaillent en régie sur la voirie. Croyez-vous que cela suffit, sur 150 000 habitants ? Je ne pense pas. Donnons-nous les moyens de réagir le plus promptement possible, comme vous le souhaitez. »

M. le Président : « La solution n'est pas forcément dans la régie. Avez-vous, à Saint-Sébastien, d'autres interventions ? »

M. Rioux : « Juste une chose, Monsieur le Président. En dehors de la polémique et de l'agression de Jean-Pierre Fougerat, qui a généralement une autre attitude en commission proximité et territoires, mais peut-être que Monsieur Fougerat en fin de mandat...
S'il vous plaît, un peu de respect. Je ne vous coupe pas la parole, Monsieur Rimbert. »

M. le Président : « Qu'avez-vous de plus à apporter au débat ? »

M. Rioux : « Simplement aujourd'hui, le constat est que l'ensemble des concitoyens nous disent qu'il faut apporter davantage au niveau de la voirie. Les trois derniers hivers que nous avons passés entraînent la dégradation de routes primaires. Aujourd'hui, ne nous dites pas d'aller voir les pôles. Les pôles font avec les budgets qui leur sont donnés, y compris au niveau des ERS. Quand vous nous dites que les enveloppes augmentent, vous êtes aux finances, vous devez voir qu'au niveau des appels d'offres actuellement, les prix des bitumes ont augmenté. En revanche, cela a une incidence aussi sur le nombre de kilomètres à rénover. C'est simplement cela que nous voulons dire. Trouvons une solution ensemble. »

M. le Président : « Sans sous-entendu, s'il y a un risque pour des usagers de la route, cela doit être réparé. C'est de la responsabilité du Président et du Maire. La discussion est close sur la question orale. »

★ ★

★

M. le Président : « Je permets aux Présidents de groupes, en cette dernière séance du mandat, de s'exprimer s'ils le souhaitent. Qui veut prendre la parole en tant que Président de groupe ? Personne ? Permettez-moi, en tant que Président de Nantes Métropole, de dire un mot.

Mes chers collègues, Mesdames et Messieurs les agents de Nantes Métropole, nous avons passé six années ensemble et contrairement à certains propos qui ont pu être entendus, je peux vous dire que je suis fier du travail que nous avons accompli ensemble. Je ne vais pas vous dresser un bilan détaillé, ce n'est pas le moment. Mais je voudrais vous dire qu'au cours de ces années, nous avons pu élaborer avec vous, avec les élus politiques des communes et l'ensemble des agents de la Communauté urbaine et des communes, en dialoguant avec les habitants, une vision convergente de ce que Nantes, Nantes Métropole, pouvait devenir.

Bien sûr, vous pouvez avoir des appréciations différentes sur la démarche « Ma ville demain, inventons la Métropole nantaise de 2030 », mais elle a quand même été le fruit d'au moins 22 000 contributions des uns et des autres. C'est peut-être « insuffisant », mais jusqu'à preuve du contraire, les communes ou d'autres agglomérations ne font guère mieux. Je ne demande qu'à ce que cela soit encore développé dans les années à venir. Cette étape de deux ans et demi que les vingt-quatre Maires ont élaborée ensemble exprime une vision qui permet à chacun d'avoir, non pas un consensus global, mais au moins une grande part de ses idées retenues dans ce projet « Nantes 2030 ».

Le Conseil de développement a beaucoup apporté dans le cadre des contributions à « Nantes 2030 ». Je crois que nous pouvons remercier ensemble le Conseil de développement et ces citoyens, ces forces vives qui parfois représentent une association, une institution, une entreprise, de leur apport, de l'éclairage, des interpellations que nous avons eues à maintes reprises. Le Conseil de développement présidé par Philippe Audic a, je crois, réussi à nous proposer une démarche. Celle-ci prendra sans doute de l'ampleur dans le débat futur sur la centralité de Nantes.

Aujourd'hui sept pôles de proximité sont répartis sur le territoire et quatre directions territoriales d'aménagement vous apportent un haut niveau d'expertise et de réactivité pour essayer de traduire les orientations et les principes des Maires. Cela ne fonctionne que si vous avez des idées fortes sur l'organisation de votre ville, intégrées bien sûr dans un concept global d'agglomération. La Communauté urbaine est là pour travailler avec les Maires, les adjoints, les services, pour veiller à la bonne application locale de ce dont nous sommes convenus sur les grandes politiques publiques.

Nous avons, au cours des six années de ce mandat, investi pour 1,45 milliard d'euros. Cela nous a permis d'intervenir dans différents domaines. Peut-être qu'à un certain moment il faut en affecter davantage, sur la voirie. Je suggérerais d'autres sujets, comme l'enseignement supérieur par exemple. Parce que la Métropole doit être active aux côtés de la Région. C'est notre capacité à pouvoir mener l'ensemble des politiques publiques de façon cohérente et structurée, sous trois axes :

❶ A Nantes la progression démographique est forte et remarquable à l'échelon français. Cela parce que quoi que l'on en dise, quoi que vous puissiez en penser, on vit bien à Nantes, et j'espère que vous êtes les ambassadeurs de la vie agréable de Nantes. Nous pouvons peut-être faire mieux, Mais en France, et même au-delà, des personnes veulent venir travailler chez nous et venir habiter chez nous.

Nous avons travaillé certains concepts qui renforcent les centralités, qui développent la ville des courtes distances. Cela se traduit par l'intensité dans les centralités et par une organisation des transports en commun. Nous l'avons rappelé tout à l'heure, cela créer un exemple national et même européen. Nous sommes aujourd'hui remarquables et même reconnus par la Commission européenne puisque nous avons été désignés Capitale verte pour l'année 2013. Il ne faut pas en avoir honte. Il faut continuer. Nous sommes une des capitales vertes de l'Europe et je vous incite à être encore plus actifs dans cette direction pour les années à venir.

❷ Nous sommes une agglomération qui soutien la croissance économique et qui a su, peut-être un peu mieux que d'autres territoires, résister aux crises. Nous avons des pôles d'excellence affirmés, notamment l'IRT Jules-Verne qui ne cesse pas d'accueillir de nouvelles entreprises, mais aussi le hub CreaTIC, Bio Ouest, le Pôle Bois...on parle aussi de l'agroalimentaire et du pôle de santé. A Nantes il y a des pépites, des sujets sur lesquels nous devons avancer avec la Région et avec les autres villes de l'Ouest. J'en ai parlé tout à l'heure, je n'y reviens pas.

Pour ce faire, nous avons, je crois, à adopter une démarche de plus en plus claire avec l'université. Le Schéma de Développement Universitaire doit affirmer notre détermination à accompagner l'ensemble de l'université et des écoles en direction de la recherche et de l'innovation, pour créer des emplois ou pour conforter des emplois. Nous voyons bien que lorsque nous n'avons pas cette démarche qui vise à renouveler nos activités en matière d'emploi, ceux-ci peuvent être en danger. Aujourd'hui, nous avons cette faculté d'avoir, avec le Président de l'université et l'ensemble des acteurs de l'enseignement supérieur, un excellent dialogue qui doit nous permettre d'aller au-delà de Nantes et d'entraîner l'ensemble des forces intellectuelles de l'Ouest. Le débat que nous avons eu tout à l'heure sur Brest est un débat que nous devons résoudre dans les mois qui viennent.

❸ Enfin, nous avons fait de la solidarité un axe fort et nous l'avons notamment affirmé en matière de logement. Nous avons traversé des périodes plus difficiles dans le contexte immobilier général français, mais nous produisons maintenant plus de 5 000 logements par an. Cela, nous l'avons adopté dans PLH de 2010. Nous atteignons plutôt 6 000, 7 000, 8 000 logements. Les circonstances vont peut-être nous ramener à un niveau de 7 000, mais nous avons la volonté de lutter contre l'étalement urbain et d'accueillir toutes les familles dans notre espace, dans chacune des vingt-quatre communes. C'est un acquis.

Dans notre agglomération, nous convergions sur ces données d'habitat. Il nous faut maintenant sans doute continuer à travailler pour conforter les pôles de centralité, pour apporter, dans le tissu local, du bonheur à vivre aux habitants de chaque bourg, de chaque quartier. Cela doit être la préoccupation de chaque Maire, mais c'est encore mieux si nous la partageons et si nous nous donnons les moyens d'aménager les espaces publics des centralités, d'avoir des commerces rassemblés sur des lieux suffisamment forts. Le débat que nous avons eu sur le DAC (Document d'Aménagement Commercial) nous a permis d'exprimer des divergences sur la localisation préférentielle des commerces. Mais au bout du compte, nous cherchons les meilleures adéquations entre les besoins de la population et les propositions de l'ensemble des activités commerciales, particulièrement de celles qui s'inscrivent dans les centralités.

Nous en avons débattu et nous l'avons acquis au fil de nos discussions. Je voudrais vous remercier tous d'avoir participé à ce débat. Un certain nombre d'entre nous vont quitter la scène politique, peut-être pas la scène publique mais ils vont quitter leurs fonctions d'élus. Je voudrais plus particulièrement remercier quelques Vice-présidents qui ne seront plus dans les équipes municipales :

Je citerai Patrick Rimbart qui est à mes côtés et qui je pense ne sera plus élu, ce sera dur. Merci pour le travail qui a été fait ici à l'agglomération depuis 1989.

Merci également à Charles Gautier qui a porté pour nous l'ensemble du développement économique de notre agglomération, qui est dans l'instance d'agglomération depuis aussi 1989 et peut-être même 1982, au moment de la mise en place du SIMAN. Merci à lui et merci d'être présent parmi nous. Nous sommes très fiers, de sa détermination et de sa volonté.

Un peu dans le désordre, je remercierai également Jean-Pierre Legendre qui est Maire depuis de nombreuses années, mais qui, dans l'agglomération, nous a permis de faire fonctionner la Commission d'Appels d'Offres avec un certain nombre d'entre vous d'une façon très régulière, très pertinente et avec tout le sérieux pour conclure des marchés sans qu'il y ait de difficultés.

Merci Jean-François Retière qui nous a conduits sur des sentiers nouveaux en matière de déplacement.

Merci à Bernard Bolzer, et merci à ceux que je n'ai pas cités, qui ne seront plus dans les équipes municipales mais qui ont contribué à cette convergence de vues. Merci à Laurent Dejoie.

Au-delà des débats qui ont pu parfois être vifs à quelques moments, comme nous en avons eu l'illustration aujourd'hui, ici il y a beaucoup de respect sur ce que nous avons construit. Au cours de ces « presque » deux années en tant que Président, je me suis rendu dans les communes mais aussi dans d'autres agglomérations. Je peux vous assurer que nous faisons, en France, l'objet d'une attention particulière. Cela, non pas parce que Jean-Marc Ayrault est maintenant Premier ministre, peut-être plutôt parce que Jean-Marc Ayrault a construit avec nous cette agglomération. Mais surtout parce que nous avons, dans cette agglomération, su mettre en place des dispositifs adaptés pour entretenir des relations de proximité satisfaisantes, tout en ayant une ambition globale pour notre grande ville. Nous avons pu le faire parce que nous savons que nous partageons, au final, beaucoup de points en commun, au-delà de nos divergences politiques, de partis, pour faire en sorte que Nantes soit une ville qui vive bien, qui rayonne, en lien avec les partenaires qui sont à nos côtés.

J'en ai évoqué quelques-uns qui travaillent en bonne intelligence avec nous, notamment tout le milieu économique. Je crois que cette force du travail à la nantaise, comme on le dit parfois, nous a permis ensemble d'avoir des idées de plus en plus précises sur le rôle que nous pouvons jouer à l'échelle du grand Ouest et de la France.

Je voulais vous remercier tous. J'ai oublié notamment de citer la Vice-présidente Liliane Plantive, dont la compétence est forte en matière de solidarité : les personnes handicapées. J'ai peut-être oublié d'autres personnes, d'autres Vice-Présidents et vous m'en excuserez. Ce qui se dégage pour moi, je vous l'ai dit en entrée, est ce que nous partageons en commun. Ce n'est pas ce qui nous divise qui doit être mis en avant, c'est d'abord ce que nous sommes capables de faire ensemble ici et ensemble avec les partenaires qui nous entourent. Merci à vous tous pour le travail que nous avons accompli.

En signe de notre convivialité, je vous invite à prendre un apéritif ensemble et à partager le repas. »

La séance est levée à 13h30.

Le secrétaire de séance

Monsieur Christian COUTURIER